

31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : contact@tg.gt.com

8^{ème} étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation
Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé - Togo
Tél : + 228 22 53 92 00
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

**Rapport des Commissaires aux comptes sur
les états financiers consolidés annuels
établis selon les Normes Internationales
d'Informations Financières (IFRS)**

Exercice clos le 31 décembre 2023
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé - Togo
Ce rapport contient 6 pages
Les annexes comprennent 107 pages

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 986 131 000

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- l'audit des états financiers consolidés annuels d'Oragroup S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers consolidés annuels établis selon les normes IFRS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés annuels ci-joints de ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers consolidés annuels ci-joints, sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Oragroup S.A. au 31 décembre 2023 conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observations

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur :

- a) la note 6.10.9 de l'annexe des états financiers qui décrit le niveau du coût du risque du groupe ;
- b) la note 6.11.10 de l'annexe des états financiers qui expose les conséquences de la résolution du litige dont faisait l'objet une filiale du groupe.

1.4. Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

❖ Identification et évaluation du risque de crédit

➤ Risques identifiés

Le Groupe Orabank est exposé au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

Le Groupe Orabank constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 2 321 milliards et font l'objet de dépréciations à l'actif à hauteur de FCFA 283,073 milliards dont FCFA 131,164 milliards de dotation pour dépréciation brute constituée au cours de l'exercice tels que détaillés dans la note 6.11.2 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuille au 31 décembre 2023 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en douteux n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

1.5. Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de ORAGROUP à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre ORAGROUP en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière d'ORAGROUP.

1.6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers consolidés annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de réaliser les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 11 juin 2024

Les Commissaires aux comptes

FICAO



Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo


KPMG Togo
8ème étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation
Route de la nouvelle présidence
Tél: (228) 22 53 92 00
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Franck Fanou
Associé

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2023

Annexe 1 :

**Responsabilités des commissaires aux
comptes relatives à l'audit des états
financiers annuels consolidés**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique ce qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent

avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la direction générale une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la direction générale, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Gérant ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans

ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Gérant, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Annexe 2 :

**Etats financiers consolidés IFRS
Au 31 décembre 2023**



Oragroup

Holding du Groupe Orabank

Etats financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board)

SOMMAIRE

1.	BILAN CONSOLIDÉ.....	5
2.	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	6
3.	ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	7
4.	ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
5.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
6.	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10
6.1	Présentation Générale	10
6.2	Base de préparation	10
6.3	Date d'arrêté des comptes.....	10
6.4	Base d'évaluation	10
6.5	Monnaie fonctionnelle et de présentation	11
6.6	Principales méthodes comptables	11
6.6.1	Périmètre de consolidation	11
6.6.2	Méthodes de consolidation	11
6.6.3	Règles de consolidation	11
6.6.4	Regroupements d'entreprise.....	12
6.6.5	Actifs et passifs financiers.....	13
6.6.6	Profits et pertes de change.....	23
6.6.7	Produits et charges d'intérêts.....	23
6.6.8	Produits des commissions.....	23
6.6.9	Coût du risque (Cf. Note 6.10.9)	23
6.6.10	Perte de valeur des actifs non financiers	23
6.6.11	Immobilisations corporelles	24
6.6.12	Immobilisations incorporelles	25
6.6.13	Droits d'utilisation des biens pris en location (contrat de location)	25
6.6.14	Impôt sur le résultat exigible et différé	27
6.6.15	Engagements au titre d'un régime de retraite	28
6.6.16	Provisions (Cf. Note 6.10.9)	28
6.6.17	Instruments de capitaux propres et actions propres émis.....	29
6.6.18	Principes du tableau de flux de trésorerie	29
6.7	Evènements postérieurs à la clôture des comptes	30
6.8	Recours aux jugements et à des estimations.....	30

6.8.1	Jugements	30
6.8.2	Hypothèses et incertitudes liées aux estimations	30
6.9	Effets des normes internationales d'information financière nouvelles ou révisées	31
6.9.1	Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur à partir du 1 ^{er} janvier 2023.	31
6.9.2	Textes à venir	32
6.10	Notes relatives au compte de résultat	33
6.10.1	Marge nette d'intérêts	33
6.10.2	Produits et Charges de commissions	33
6.10.3	Revenus des titres à revenue variable	34
6.10.4	Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti	34
6.10.5	Produits et Charges des autres activités	34
6.10.6	Frais de personnel	34
6.10.7	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ..	34
6.10.8	Autres charges générales d'exploitation	35
6.10.9	Coût du risque	35
6.10.10	Gains ou pertes nets sur autres actifs	35
6.10.11	Impôts sur les bénéfices	36
6.11	Notes relatives au Bilan	36
6.11.1	Caisse et banques centrales	36
6.11.2	Actifs financiers aux coûts amortis	36
6.11.3	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	40
6.11.4	Impôts courants et différés	40
6.11.5	Actifs et passifs divers	41
6.11.6	Immeubles de placement	42
6.11.7	Immobilisations d'exploitation	43
6.11.8	Goodwill	46
6.11.9	Passifs financiers au coût amorti	48
6.11.9.1.	Dettes envers les établissements de crédit	49
6.11.9.2.	Dettes envers la clientèle	49
6.11.10	Provisions	51
6.11.11	Dettes subordonnées	51
6.11.12	Capitaux propres part groupe	52
6.11.13	Résultat par action et dividendes	53

6.11.14	Réserves consolidées et report à nouveau	53
6.11.15	Situation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	54
6.11.16	Participations ne donnant pas le contrôle que le groupe considère comme matériels	55
6.11.17	Hors bilan.....	55
6.12	Gestion des risques	56
6.12.1	Risque de crédit.....	56
6.12.2	Risque de change.....	80
6.12.3	Risque de taux d'intérêt	81
6.12.4	Risque de liquidité	83
6.12.5	Maturité des engagements du hors bilan	86
6.13	Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur	87
6.14	Classification des instruments financiers	89
6.15	Autres informations	90
6.15.1	Informations sectorielles.....	90
6.15.2	Gestion du capital et adéquation fonds propres.....	94
6.15.3	Evènements postérieurs à la clôture.....	98
6.15.4	Informations complémentaires	99
7.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	101

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. BILAN CONSOLIDÉ

(En millions de FCFA)	Note	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF			
Caisse et banques centrales	6.11.1	240 063	393 310
Actifs financiers au Coût amorti	6.11.2	3 545 192	3 936 404
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		196 553	225 265
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		2 038 505	2 282 738
<i>Titres de dette non affectés en garantie</i>		763 570	774 532
<i>Titres de dette affectés en garantie</i>		546 563	653 869
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6.11.3	6 987	7 440
<i>Instruments de capitaux propres</i>		6 987	7 440
Actifs d'impôts courants	6.11.4	10 405	9 655
Actifs d'impôts différés	6.11.4	32 633	23 769
Actifs divers	6.11.5	211 977	197 672
Immeubles de placement	6.11.6	79 523	61 831
Immobilisations corporelles	6.11.7	84 911	78 396
Immobilisations incorporelles	6.11.7	9 074	8 566
Goodwill	6.11.8	15 713	15 713
TOTAL		4 236 478	4 732 757
(En millions de FCFA)	Note	31.12.2023	31.12.2022
DETTE			
Passifs financiers au coût amorti	6.11.9	3 937 851	4 380 932
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		656 231	999 291
<i>Dettes envers la clientèle</i>		3 089 493	3 176 961
<i>Dettes représentées par un titre</i>		71 810	74 700
<i>Autres dettes à termes</i>		120 317	129 980
Passifs d'impôts courants	6.11.4	8 321	11 610
Passifs d'impôts différés	6.11.4	4 664	14 103
Passifs divers	6.11.5	91 364	123 239
Provisions	6.11.10	23 517	22 975
Dettes subordonnées	6.11.11	26 939	13 903
TOTAL DES DETTES		4 092 656	4 566 761
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes liées	6.11.12	87 404	87 031
Réserves consolidées et report à nouveau	6.11.14	6 982	28 025
SOUS-TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		94 386	115 056
Participations ne donnant pas le contrôle		49 436	50 940
TOTAL CAPITAUX PROPRES		143 822	165 995
TOTAL		4 236 478	4 732 757

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Tous les montants sont en millions de FCFA sauf précision)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2 023	2 022
Intérêts et produits assimilés	6.10.1	252 870	235 346
Intérêts et charges assimilées	6.10.1	-135 927	-113 431
Commissions (produits)	6.10.2	108 952	108 005
Commissions (charges)	6.10.2	-15 327	-11 449
Revenus des titres à revenue variable	6.10.3	198	116
Gains ou pertes nets sur instruments financiers	6.10.4	-343	0
Produits des autres activités	6.10.5	5 278	4 115
Charges des autres activités	6.10.5	-421	-270
Produit net Bancaire		215 280	222 431
Frais de personnel	6.10.6	-67 228	-61 318
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6.10.7	-15 517	-15 450
Autres charges générales d'exploitation	6.10.8	-68 558	-60 945
Charges d'exploitation		-151 303	-137 713
Résultat Brut d'Exploitation		63 976	84 718
Coût du risque	6.10.9	-96 231	-59 790
Résultat d'exploitation		-32 255	24 928
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.10.10	1 020	505
Résultat avant impôt		-31 235	25 433
Impôts sur les bénéfices	6.10.11	13 049	-6 234
Résultat net		-18 186	19 199
Résultat net attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle		1 274	10 450
Actionnaires de la holding		-19 460	8 749
Résultat par action	6.11.13		
Résultat de base par action		-280	126
Résultat net dilué par action		-255	115

3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en millions de FCFA sauf précision)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2 023	2 022
Résultat net		-18 186	19 199
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		-180	- 1 465
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	6.11.15	-180	-1 465
Variations de valeur des actifs financiers classés à la JVAERG		0	0
Impôts différés relatifs aux éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		0	0
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat		210	1 209
Pertes et gains nets sur la réévaluation des immobilisations		0	0
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	6.11.15	291	1 813
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	6.11.15	-81	-604
Autres éléments du résultat global net d'impôt		-18 156	18 943
Part des actionnaires de la holding		-19 275	7 557
Participations ne donnant pas le contrôle		1 119	11 386

4. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont en millions de FCFA sauf précision)

En millions de FCFA	Capitaux propres part du groupe						Participation ne donnant pas de contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital social et primes	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Réserves de réévaluation	Ecarts de conversion	Total		
Capitaux propres au 1er janvier 2022	86 626	20 086	581	8 548	3 052	118 894	45 858	164 752
Résultat net de la période		8 749				8 749	10 450	19 199
Autres éléments du résultat global			998		-2 190	-1 192	936	-256
Résultat Global	0	8 749	998	0	-2 190	7 557	11 386	18 943
Annulation de l'incidence du changement de méthode en règle locale		-11 295				-11 295	-4 562	-15 857
Augmentation de capital par exercice de BSA (cf. Notes 6.11.13)	212	176				388	0	388
Elimination des titres auto détenus	-83					-83		-83
Distribution de dividendes (cf. Notes 6.11.13)		-405				-405	-1 743	-2 148
Capitaux propres au 31 décembre 2022	86 755	17 310	1 579	8 548	862	115 056	50 939	165 995
Capitaux propres au 1er janvier 2023	86 755	17 310	1 579	8 548	862	115 056	50 939	165 995
Résultat net de la période		-19 460				-19 460	1 274	-18 186
Autres éléments du résultat global (cf. Notes 6.11.15)			173		11	184	-155	30
Résultat Global	0	-19 460	173	0	11	-19 275	1 119	-18 156
Augmentation de capital par exercice de BSA (cf. Notes 6.11.12)	480					480	0	480
Elimination des titres auto détenus	-107					-107		-107
Distribution de dividendes (cf. Notes 6.11.13)		-1 606				-1 606	-2 783	-4 389
Effet des variations de périmètre (1)		-162				-162	160	-2
Capitaux propres au 31 décembre 2023	87 404	-4 193	1 753	8 548	874	94 386	49 436	143 822

(1) Il s'agit de l'intégration de la filiale Oragroup Securities dans le périmètre de consolidation.

5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	-18 186	19 199
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Notes 6.10.7)	15 517	15 450
Dotations nettes aux provisions hors récupération sur créances amorties (cf. Notes 6.10.9)	98 396	62 860
Variation des impôts différés (cf. Notes 6.10.11)	-18 384	-1 550
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	95 529	76 760
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-268 066	125 471
Flux liés aux opérations prêts avec la clientèle (cf. Notes 6.11.2.3)	148 527	-383 869
Flux liés aux dépôts de la clientèle	-87 467	593 065
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers	-50 003	-57 462
Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers	12 549	11 875
Variation des impôts courants	-4 039	-6 342
Dividendes payés	-4 389	-2 148
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-252 888	280 591
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-175 545	376 550
Acquisitions liées aux titres (cf. Notes 6.11.2.2)	-269 848	-311 005
Remboursements liés aux titres (cf. Notes 6.11.2.2)	388 142	136 349
Acquisitions liées aux autres actifs évalués à la JVAERG (cf. Notes 6.11.3)	630	-250
Acquisitions liées aux immeubles de placement (cf. Notes 6.11.6)	-20 303	-9 339
Acquisitions liées aux immobilisations corporelles (cf. Notes 6.11.7)	-17 234	-26 073
Cessions liées aux immobilisations corporelles et financières	1 349	4 503
Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles (cf. Notes 6.11.7)	-3 392	-1 665
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	79 345	-207 479
Augmentation de capital (cf. Notes 6.11.13)	480	388
Souscription de nouveaux emprunts (cf. Notes 6.11.12)	14 460	63 982
Remboursements liés aux emprunts (cf. Notes 6.11.12)	-14 277	-19 667
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	664	44 703
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 620	-2 203
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-97 156	211 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	471 572	260 002
Caisse, Banques centrales, CCP (cf. Notes 6.11.1 et 6.11.9)	393 310	253 385
Comptes (actif & passif) à vue auprès des établissements de crédit (cf. Notes 6.11.2 et 6.11.10)	78 262	6 617
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	374 415	471 572
Caisse, Banques centrales, CCP (cf. Notes 6.11.1 et 6.11.9)	240 063	393 310
Comptes (actif & passif) à vue auprès des établissements de crédit (cf. Notes 6.11.2 et 6.11.10)	134 352	78 262
Variation de la trésorerie nette	-97 157	211 570

6. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1 Présentation Générale

La société ORAGROUP S.A. («la Société »), est une société anonyme à Conseil d'administration de droit togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 2810 Lomé, Togo. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe est un groupe bancaire privé présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'Ouest et du Centre et fortement impliqué dans l'économie locale des pays dans lesquels il est implanté via son métier de banque commerciale. Les principaux domaines d'activité du Groupe sont :

- Institutions financières ;
- Commerce de gros et de détail ;
- Industrie et Construction ;
- Secteur publique ;
- Services et autres.

6.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standard Board*).

Les notes annexes comportent l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets.

6.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 avril 2024.

6.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants, évalués sur une base différente lors de chaque date de clôture :

Eléments	Base d'évaluation
Instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur

6.5 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

6.6 Principales méthodes comptables

Le Groupe a appliqué de façon constante, sur toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, les méthodes comptables suivantes.

6.6.1 Périmètre de consolidation

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

L'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Orabank sont des entreprises contrôlées au sens de la norme IFRS 10 (Note 8.1).

Il y a eu une variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 par rapport au périmètre du 31 décembre 2022 avec la consolidation de la filiale Oragroup Securities.

6.6.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

6.6.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

6.6.3.1 Élimination des opérations réciproques

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

6.6.3.2 Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en franc CFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million de franc CFA le plus proche, sauf indication contraire. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc CFA est effectué par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en franc CFA au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis en franc CFA au cours moyen de la période, sauf en cas de fluctuations significatives des cours de changes.

6.6.4 Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur (sauf exceptions), déterminée à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs transférées par l'acquéreur, des passifs repris par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

La contrepartie transférée comprend les compléments de prix éventuels évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisée immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à hauteur de leur quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur de l'entité acquise (goodwill partiel) soit à leur juste valeur (goodwill total). Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette dernière option.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global, selon le cas.

6.6.5 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe selon les dispositions de la norme IFRS 9 lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Par conséquent, les actifs financiers sont classés au coût amorti, en juste valeur par autres éléments du résultat global ou en juste valeur par résultat selon les caractéristiques contractuelles des instruments et selon le modèle de gestion au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat

6.6.5.1 Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 et sont classés dans la situation financière de la société en trois catégories (coût amorti, juste valeur par autres éléments du résultat global ou juste valeur par résultat) telles que définies par la norme IFRS 9. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Les achats/ventes des actifs financiers sont comptabilisés à la date de réalisation effective.

Les catégories comptables définissent le mode d'évaluation ultérieur des actifs financiers.

Ce classement est fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou business model).

- Les caractéristiques contractuelles (test Solely Payments of Principal & Interests ou « SPPI »)

Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû concordent avec un contrat de prêt de base, dans lequel l'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit.

Néanmoins, l'intérêt peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée. En outre, l'intérêt peut comprendre une marge qui concorde avec un contrat de prêt de base.

En revanche, lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base (par exemple l'exposition aux variations de prix des actions ou des marchandises), les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal

et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et le contrat est par conséquent classé en juste valeur par résultat.

■ Le modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie.

En fonction des critères observés, les trois modèles de gestion, selon lesquels le classement et l'évaluation d'actifs financiers seront effectués, sont :

- le modèle de pure collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- le modèle fondé sur la collecte des flux contractuels et de la vente des actifs financiers ; et
- tout autre modèle notamment un modèle de pure cession.

Le mode de comptabilisation des actifs financiers résultant de l'analyse des clauses contractuelles couplée à la qualification du modèle de gestion est présenté sous la forme du schéma ci-dessous :

Actifs financiers (IAS 32)	Caractéristiques des flux de trésorerie	Modèle de gestion	Classification des actifs
Instruments de dettes	SPPI (Seulement le Paiement du Principal et des Intérêts)	Collecte des flux contractuels	Coût amorti
		Collecte des flux contractuels et vente	Juste valeur par les capitaux propres avec recyclage ultérieur
		Autres	Juste valeur par résultat
Instruments de dettes non bancaires et instruments dérivés	Non SPPI	Quel que soit le modèle de gestion	Juste valeur par résultat
Instruments de capitaux propres	Non SPPI	Quel que soit le modèle de gestion	Juste valeur ou Option Juste valeur par capitaux propres non recyclables

a) Les instruments de dettes au coût amorti

Les instruments de dettes sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte.

Cette catégorie d'actifs financiers comptabilisée au coût amorti inclut :

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet d'une dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe un événement de défaut survenu postérieurement à la mise en place du prêt, ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et ainsi, susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

Cette catégorie comprend des prêts et créances sur les établissements de crédit (Cf. Note 6.11.2.2; Note 6.12.1.5.2.1 ; Note 6.12.1.5.3.2) et sur la clientèle (Cf. Note 6.11.2.1 ; Note 6.12.1.5.2.2 ; Note 6.12.1.5.3.1 et Note 6.12.1.5.4).

- Titres de dette (Cf. Note 6.11. 3 ; Note 6.12.1.5.2.3).

Cette catégorie comprend les titres de dettes dont les caractéristiques contractuelles sont SPPI et dont le modèle de gestion est qualifié de « collecte ».

Ils sont comptabilisés initialement à la valeur de marché majorée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

Cette catégorie comprend les obligations, bons du trésor et autres effets publics acquis par les différentes entités du Groupe.

Les bons du Trésor sont des titres de créance émis par les États de différents pays dans lesquels le Groupe est présent.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous « Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

b) Les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les instruments de dettes sont classés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de « collecte et vente ».

Cette catégorie correspond essentiellement aux titres à revenu et maturité fixes que le Groupe peut être amené à céder à tout moment, notamment les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global recyclables. Ils font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti.

Les intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne détient aucun instrument de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023.

c) Les instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés par principe à la juste valeur par résultat. Il a été toutefois laissé la possibilité de désigner des instruments de capitaux propres à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables. Ce choix effectué au cas par cas pour chaque instrument est irrévocable.

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la juste valeur par autres éléments du résultat global :

- seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global
- les variations de juste valeur de l'instrument sont uniquement comptabilisées en autres éléments du résultat global non recyclables et ne sont pas ultérieurement transférées en résultat. Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat, les plus ou moins-values réalisées sont reclassées dans les réserves.

Le modèle général de dépréciations d'IFRS 9 ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres.

Le Groupe a retenu l'option de désigner tous ces instruments de capitaux à la juste valeur par autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les titres de participation. (Cf. Note 6.11.3)

d) Reclassement des actifs financiers

Le reclassement des actifs financiers n'intervient que dans des cas exceptionnels induit par un changement de modèle de gestion.

Un changement de modèle de gestion des actifs financiers se traduit par des changements dans la façon dont l'activité est gérée de façon opérationnelle, systèmes, etc. (acquisition d'une activité, arrêt d'une activité etc.) ayant pour conséquence comptable un reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille lorsque le nouveau modèle de gestion est effectif.

6.6.5.2 Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les catégories de passifs financiers n'ont pas été modifiées par IFRS 9 et sont par conséquent classées dans deux catégories comptables :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat. Le Groupe ne détient aucun passif financier à la juste valeur par résultat.
- Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'initiation à la juste valeur et au

coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ultérieurement – pas de modification de la méthode du coût amorti par rapport à IFRS 9.

Les passifs financiers du Groupe (Cf. Note 6.11.9), sont évalués au coût amorti et correspondent aux :

- Dettes émises représentées par un titre qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

Ces dettes émises représentées par un titre sont composées des emprunts obligataires émis par le Groupe sur le marché financier régional des pays de l'UEMOA (Cf. Note 6.11.9.3).

- Autres Dettes à terme qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est donc équivalent au taux nominal (Cf. Note 6.11.9.4).
- Dettes subordonnées sont des dettes à terme qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquelles :
 - les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
 - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance (Cf. Note 6.11.11).

6.6.5.3 . Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe Orabank décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif expirent ; ou
- Oragroup transfère les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et transfère la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de cet actif ; ou
- Oragroup conserve les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais supporte l'obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à une ou plusieurs entités.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de cet actif et la somme de la contrepartie reçue doit être comptabilisée dans le compte de résultat parmi les plus ou moins-values de cession correspondant à l'actif financier transféré.

Le Groupe Oragroup décomptabilise un passif financier si et seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est juridiquement éteinte, éteinte de fait, annulée, ou arrive à expiration.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de ce passif et la somme de la contrepartie payée doit être comptabilisée dans le compte de résultat en ajustement du compte de charge d'intérêt correspondant au passif financier décomptabilisé

6.6.5.4 Engagements de financement et de garantie (Cf. Note 6.11.12 et Note 6.12.1.5.2.5)

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risque et charges » au passif.

6.6.5.5 Dépréciations des actifs financiers au coût amorti (Cf. Note 6.12.1.4)

(i) *Modèle de dépréciation*

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les créances. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Les pertes de crédit attendues sont calculées à partir de modèles (Risk Confidence de Moody's) comportant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des variables retenues et leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation des pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de tous les déficits de flux de trésorerie liés à des événements de défaut soit sur les douze mois suivants, soit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier en fonction de la détérioration du crédit observée depuis l'origine. La provision pour dépréciation sur créances matérialise un résultat non biaisé, pondéré en fonction des probabilités, qui tient compte de plusieurs scénarios fondés sur des prévisions raisonnables et justifiables.

Le Groupe adopte une approche en trois étapes pour l'évaluation de la dépréciation, fondée sur l'évolution de la qualité de crédit depuis la comptabilisation initiale :

- ✓ Stage 1 : Expositions saines ne faisant apparaître aucune dégradation significative de la qualité du risque de crédit depuis l'octroi des concours concernés. Le Groupe retient tous les contrats ayant un arriéré de paiement inférieur ou égal à 30 jours. La correction de valeur pour pertes crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes pour les 12 mois à venir. Une probabilité de défaut correspondant à l'échéance résiduelle est retenue.
- ✓ Stage 2 : Expositions saines ayant connu une dégradation significative de la qualité du risque de crédit depuis l'octroi des concours concernés. Le Groupe retient tous les contrats ayant un arriéré de paiement entre 30 et 90 jours. La correction de valeur pour pertes crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes sur la durée de vie.
- ✓ Stage 3 : Dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaillance sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Groupe comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Le Groupe retient tous les contrats ayant un défaut supérieur à 90 jours comme critère quantitatif.

La correction de valeur pour pertes crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes sur la durée de vie.

(ii) Évaluation des pertes de crédit attendues - hypothèses et techniques d'estimation
(Cf. Note 6.12.1.4)

La perte de crédit attendue (ECL) est définie comme la moyenne ou le montant moyen de la perte de crédit subie sur une certaine période. La perte est mesurée comme la valeur actualisée nette ou la valeur comptable des créances qui ne seront pas recouvrées ou seront devenues irrécupérables et seront donc radiées ou autrement passées en perte.

Ils sont évalués comme suit :

Les créances non dépréciées à la date de l'évaluation : à la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie. Le déficit correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus suivant les hypothèses retenues.

Les créances dépréciées à la date de l'évaluation : à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futures selon les hypothèses retenues.

Traitement des découverts : Pour les découverts, la durée de l'impayé est calculée à partir du dépassement de la limite autorisée ou dès que le découvert est enregistré en l'absence de limite préalable. L'augmentation des limites de découvert autorisé ne doit pas avoir pour objectif de dissimuler la dégradation de la solvabilité de la contrepartie mais doit reposer sur l'examen étayé du besoin auquel correspond cette augmentation et la confirmation par une analyse robuste de la qualité de crédit de la contrepartie et de sa capacité de remboursement.

Engagements de financement et de garantie : les paiements attendus pour rembourser le débiteur tenant compte du facteur de conversion en opération moins les montants éventuels que le Groupe s'attend à recouvrer.

Passage en pertes des créances (Cf. Note 6.12.1.5.8) : ce sont des créances irrécouvrables après épuisement de toutes les voies et moyens amiables ou judiciaires, ou pour toute autre considération pertinente. Les créances irrécouvrables doivent être intégralement provisionnées.

(iii) Augmentation significative du risque de crédit (Cf. Note 6.12.1.4)

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne ;

- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage du stage 2 au stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- l'instrument financier comporte un risque de défaillance faible ;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

(iv) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

(v) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus) ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières ;
- un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

(vi) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

(vii) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues (Cf. Note 6.12.1.4)

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. Pour ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture ; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance

déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subi, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

(viii) Gouvernance des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif de Gestion des Risques du Groupe. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et du risque pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle. Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé dans la projection des paramètres de ECL sur l'horizon d'amortissement des opérations ;

Le backtesting vise à s'assurer de la robustesse, de la performance et du pouvoir prédictif des modèles internes de la banque au cours du temps. Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Il débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux.

La Direction des risques du Groupe restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité des Risques, instance de validation des modèles internes des outils du risque du Groupe, le résultat du backtesting permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats.

Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle etc.).

6.6.6 Profits et pertes de change

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

6.6.7 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global

6.6.8 Produits des commissions

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossiers, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

6.6.9 Coût du risque (Cf. Note 6.10.9)

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

6.6.10 Perte de valeur des actifs non financiers

A chaque date de clôture, les goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe sont examinés afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Le goodwill est à minima testé chaque année ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs

testés avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif correspond à la valeur la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité.

Afin de procéder aux tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe teste ses goodwill au niveau de chaque UGT.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par les UGTs telle qu'elle résulte des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des UGTs et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode DDM « Discount Dividend Method ». Cette valeur représente la valeur d'utilité de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

6.6.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Ultérieurement, les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles hors immeuble de placement.

Après la comptabilisation initiale, les terrains et les immeubles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

6.6.12 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciel acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

6.6.13 Droits d'utilisation des biens pris en location (contrat de location)

Un contrat est un contrat de location, ou un contrat qui contient un contrat de location, s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une durée donnée moyennant une contrepartie :

- le contrôle de l'utilisation de l'actif loué suppose le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée de vie du contrat de location ainsi que la capacité pour le preneur de diriger l'utilisation de l'actif ;
- l'existence d'un actif identifié est notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au commencement du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au contrat un caractère non locatif.
- l'actif identifié peut être constitué d'une portion physiquement distincte d'un actif plus grand. C'est le cas par exemple d'un ou de plusieurs étages pris en location au sein

d'un immeuble pour le compte exclusif du preneur. Lorsque le bien n'est pas physiquement distinct du bien principal cela ne constitue pas un actif identifié.

Composantes locatives et non locative :

Lorsque le contrat porte sur la location d'un bien par le bailleur incluant la fourniture de services additionnels par ce dernier, alors, le preneur peut séparer les composantes locatives et non locatives du contrat et les traiter distinctement. Dans ce cas le loyer doit être réparti entre les composantes locatives et non locatives sur la base de leur prix distinct ou estimé en utilisant au maximum des informations observables. En cas de difficulté pour faire la séparation entre composante locative et non locative, le choix est offert au preneur de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante, de nature locative. Ce choix doit être exercé par catégorie de biens sous-jacents.

Durée d'un contrat de location :

La durée à retenir pour l'actualisation des loyers correspond à la durée non résiliable du contrat de location plus éventuellement :

- Toute option de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ;
- Toute option de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation du contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation du contrat de location par le preneur doit être appréciée en tenant compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que le preneur a un avantage économique à exercer l'option de prolongation ou à ne pas exercer l'option de résiliation. Ces faits et circonstances sont entre autres et sans limitation :

- les termes et conditions contractuels pour les intervalles de temps visés par l'option par rapport aux taux du marché, par exemple le niveau des loyers, les pénalités relatives à la résiliation du contrat de location.
- les aménagements importants de locaux loués entrepris ou qu'il est prévu d'entreprendre,
- les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, tels que les coûts de négociation, les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre bien sous-jacent adapté aux besoins du preneur, les coûts relatifs à l'intégration d'un nouveau bien aux activités du preneur ainsi que les pénalités relatives à la résiliation du contrat de location et les autres coûts semblables, dont les coûts associés à l'obligation de rendre le bien sous-jacent dans l'état (ou au lieu) contractuellement spécifié ;
- l'importance que présente le bien sous-jacent pour les activités du preneur, compte tenu, par exemple, de sa nature spécifique ou non, de l'endroit où il se trouve et de la disponibilité de solutions de rechange valables ;
- la conditionnalité liée à l'exercice de l'option et la probabilité que les conditions soient remplies.

Modification de la durée d'un contrat de location

Le preneur doit modifier la durée du contrat de location si le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable change.

Dans ce cas précis, le preneur doit réévaluer l'obligation locative en actualisant les paiements de loyers révisés le cas échéant au moyen d'un taux d'actualisation révisé le cas échéant et tenant compte de la durée résiduelle estimée du contrat.

Evaluation et comptabilisation par le Groupe

A la date de début, le Groupe doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à son passif.

L'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au coût et de l'obligation locative correspondent à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés.

La valeur actualisée des paiements de loyers doit être calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal tel que précisé dans les hypothèses retenues par le Groupe.

Le droit d'utilisation fait l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat retenue pour l'actualisation des loyers.

Les loyers initialement payés sont annulés dans le compte de résultat au profit de la constatation des dotations aux amortissement du droit d'utilisation et des charges d'intérêts liées à l'obligation locative (dette locative).

Exemption et exclusion

Compte tenu des exemptions prévues par la norme, le Groupe ne reconnaît ni dette locative ni droit d'utilisation associé pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an ainsi que pour les contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire en appliquant le seuil d'exemption de 5 000 dollars américains.

6.6.14 Impôt sur le résultat exigible et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée

disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

6.6.15 Engagements au titre d'un régime de retraite

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements.

6.6.16 Provisions (Cf. Note 6.10.9)

Les provisions regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations.

Leur constitution à l'exception des provisions sur les engagements hors bilan qui répondent aux dispositions de la norme IFRS 9 est subordonnée :

- à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ; et
- à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes. Les pertes probables encourues par le Groupe à la suite de l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors bilan de financement et de garantie sont comptabilisées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

6.6.17 Instruments de capitaux propres et actions propres émis

Les actions Oragroup SA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont en totalité des instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, les titres émis par Oragroup sont présentés parmi les capitaux propres part du groupe. S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les Participations ne donnant pas le contrôle pour la part revenant aux actionnaires minoritaires. Les frais directement liés à l'émission d'instruments de capitaux propres sont enregistrés directement en déduction des capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de dettes, les titres émis sont classés en Dettes représentées par un titre ou en Dettes subordonnées en fonction de leurs caractéristiques. Ils sont évalués au coût amorti.

6.6.18 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue et chez les établissements de crédit.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment. Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède une année.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (opérationnels et fonctionnels) de trésorerie à court terme.

6.7 Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. Aucun événement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêt.

6.8 Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

6.8.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes.

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Cf. Note 6 .6.5.1.).

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Cf. Note 6 .6.5.5. : Dépréciation des actifs financiers ; Cf. Note 6.12.1.4.).

6.8.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs pour l'arrêt des comptes au 31 décembre 2023 sont données dans les notes suivantes :

- détermination des inputs du modèle d'évaluation de provision pour perte de crédit attendue y compris les informations prospectives, Hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Cf. Note 6 .6.5.5. : Dépréciation des actifs financiers ; Cf. Note 6.12.1.4.) ;
- test de dépréciation des UGT comprenant le goodwill : principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables (Cf. Notes 6.10.8 et 6.6.10) ;

- évaluation des justes valeurs (Cf. Notes 6.11.3 et 6.13) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan : principales hypothèses concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressource (Cf. Notes 6.6.15 et 6.11.10) ;
- comptabilisation des actifs d'impôt différés au bilan : (Cf. Note 6.11.4).

6.9 Effets des normes internationales d'information financière nouvelles ou révisées

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2023 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2023. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

6.9.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023.

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 1 et du Practice Statement « Informations sur les politiques comptables » Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	L'objectif de ces amendements est d'améliorer la définition du terme « significatif » afin de permettre aux entités d'exercer plus facilement leur jugement en matière de matérialité pour les informations à inclure dans les états financiers. L'objectif de ces amendements est de préciser également les critères de classement des passifs à savoir la dette et les autres passifs en tant que courants ou non courants. L'application de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur les comptes de la Banque.
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables »	Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. L'impact de ces amendements n'est pas matériel.
1 ^{er} janvier 2023	IFRS 17 « Contrats d'assurance » Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance »	La nouvelle norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet ; elle remplace IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante. L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre. Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1^{er} janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1^{er} janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1^{er} janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9.

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
		L'activité du Groupe est essentiellement bancaire et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 17 qui vient remplacer la norme IFRS 4. Il n'y aura donc pas d'impact sur les comptes du Groupe.
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat »	En mai 2021, l'IASB a publié <i>Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12)</i>. Les modifications réduisent le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, énoncée dans les paragraphes 15 et 24 d'IAS 12, de telle façon qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, sont à l'origine de différences temporaires à la fois imposables et déductibles. L'application de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur les comptes de la Banque.

6.9.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IAS 1 : Norme IFRS : Présentation et informations à fournir dans les états financiers	Le 9 avril 2024, l'IASB a achevé ses travaux sur la nouvelle norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme permettra aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur les entreprises. Elle entre en vigueur pour les exercices à compter de 1^{er} janvier 2027 mais une application anticipée est permise. Le groupe évalue une application anticipée de cette norme.
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IFRS 16 : Modifications touchant les opérations de cession-bail	Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 16 pour préciser la méthode que doit employer le vendeur-preneur pour l'évaluation d'une opération de cession-bail après la date de transaction. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'application anticipée est permise. L'application de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur les comptes de la Banque.

6.10 Notes relatives au compte de résultat

6.10.1 Marge nette d'intérêts

En millions de FCFA	2 023	2 022
Produits d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	12 624	5 403
Intérêts sur prêts interbancaires au taux nominal	12 624	5 403
Opérations avec la clientèle	158 697	149 960
Intérêts sur prêts clientèle au TIE	123 860	115 665
Intérêts sur prêts clientèle au taux nominal	34 837	34 295
Opérations sur instruments financiers à revenu fixe	81 548	79 982
Titres de dettes	81 548	79 982
Total produits d'intérêts	252 870	235 346
Charges d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	-52 137	-34 490
Emprunts interbancaires	-30 379	-18 406
Titres et valeurs donnés en pension	-21 758	-16 083
Opérations avec la clientèle	-77 028	-72 275
Comptes d'épargne à régime spécial	-8 072	-7 260
Dépôts à terme	-52 780	-54 746
Autres dettes envers la clientèle	-16 176	-10 269
Opérations sur instruments financiers	-6 762	-6 667
Emprunts à termes	-3 598	-4 570
Dettes subordonnées et convertibles	-3 164	-2 096
Total charges d'intérêts	-135 927	-113 431
Marge nette d'intérêts	116 943	121 915

Les charges d'intérêts comprennent sur la ligne emprunt à termes, les charges liées au retraitement des contrats de location suivant IFRS 16 pour un montant de 2 405 millions FCFA (1 763 millions FCFA en 2022).

6.10.2 Produits et Charges de commissions

En millions de FCFA	2 023	2 022
Produits de commissions		
Opérations avec la clientèle	22 541	31 021
Commissions sur opérations monétique	17 048	13 431
Commissions Assurance	502	624
Commissions nettes de change	38 306	32 295
Engagements de financement, de garantie et autres	10 332	12 397
Prestations de services	20 224	18 237
Total des produits	108 952	108 005
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-13 498	-10 362
Opérations avec la clientèle	-1 001	-211
Engagements de financement, de garantie et autres	-828	-876
Total des charges	-15 327	-11 449

Les frais d'achat de devises liés aux opérations de change sont reportés sur la ligne Commissions nettes de change. Les commissions sur assurance proviennent des partages de commission avec les assureurs partenaires. Ces partenariats sont en développement sur l'ensemble du Groupe.

6.10.3 Revenus des titres à revenue variable

En millions de FCFA	2 023	2 022
Participations et autres titres détenus à long terme	198	116
Total	198	116

6.10.4 Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti

En millions de FCFA	2 023	2 022
Plus-value de cession	0	0
Moins-value de cession	-343	0
Sous total	-343	0

La moins-value concerne les cessions des titres de dettes en 2023.

6.10.5 Produits et Charges des autres activités

En millions de FCFA	2 023	2 022
Produits des autres activités		
Activités de location immobilière	3	7
Autres activités	5 275	4 108
Sous-total	5 278	4 115
Charges des autres activités		
Autres activités	-421	-270
Sous-total	-421	-270
Total net	4 857	3 845

Les produits sur les autres activités comprennent exceptionnellement une décote de 3 328 millions FCFA sur un rachat de créances en 2023.

6.10.6 Frais de personnel

En millions de FCFA	2 023	2 022
Rémunérations du personnel	-52 341	-49 008
Charges sociales et fiscales sur rémunération	-12 452	-10 320
Personnel extérieur	-2 435	-1 990
Total	-67 228	-61 318

6.10.7 Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de FCFA	2 023	2 022
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles	-12 559	-13 162
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	-2 958	-2 288
Total	-15 517	-15 450

Les charges d'amortissement comprennent sur la ligne immobilisations corporelles, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation liées au retraitement des contrats de location suivant IFRS 16 pour un montant de 1 153 millions FCFA (3 089 millions FCFA en 2022). En 2022, la dotation intégrait un ajustement d'amortissement à la suite des corrections sur la durée de location de certains contrats.

6.10.8 Autres charges générales d'exploitation

En millions de FCFA	2 023	2 022
Fournitures consommées	-6 566	-6 514
Loyers et charges locatives	-3 331	-2 914
Entretiens et réparations	-7 448	-7 301
Intermédiaires et honoraires	-6 058	-4 830
Publicités et promotions	-2 783	-2 890
Transports	-4 506	-4 406
Charges de technologie	-12 917	-10 990
Assurances	-2 550	-1 945
Charges de gouvernance	-1 172	-813
Formations	-989	-933
Impôts et taxes	-5 089	-3 666
Autres charges	-15 149	-13 743
Total	-68 558	-60 945

Les charges de loyers annulées conformément au retraitement des contrats de location suivant IFRS 16 s'élève à 4 146 millions FCFA (3 911 millions FCFA en 2022).

6.10.9 Coût du risque

En millions de FCFA	2 023	2 022
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions sur les créances clientèles au bilan	-131 164	-71 394
Reprises de provisions sur les créances clientèles au bilan	39 422	21 091
Dépréciations sur créances passées en pertes	-2 182	-887
Récupérations sur créances passées en pertes	2 164	3 070
Dotations nettes de reprises sur les titres	26	-102
Dotations aux provisions sur les créances clientèles au hors bilan	-1 158	-1 840
Reprises de provisions sur les créances clientèles au hors bilan	856	1 014
Autres risques		
Dotation aux provisions sur les actifs divers	-3 538	-12 015
Dotation aux provisions pour risques et charges	-658	1 273
Total	-96 231	-59 790

L'exposition à risque sur le portefeuille bilan et classée en stage 3 est estimée à 546,8 milliards FCFA en 2023 dont 2,7 milliards FCFA au hors bilan (451,3 milliards FCFA de 2022 dont 1,8 milliards FCFA au hors bilan). Le Groupe dispose d'un stock de provisions de 310 milliards de FCFA (dont 2,1 milliards au hors bilan), en hausse de 78,2 milliards FCFA en 2023.

6.10.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions de FCFA	2 023	2 022
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	0	0
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles	1 020	505
Total	1 020	505

Les plus-values de cession concernent les cessions des immobilisations acquises par réalisation de garantie.

6.10.11 Impôts sur les bénéfices

En millions de FCFA	2 023	2 022
Impôts courants	-5 335	-7 784
Impôts différés	18 384	1 550
Total	13 049	-6 234

Le taux d'impôt appliqué dans la majorité des filiales varie entre 25% et 35%. Il faut noter la prise en compte de l'impôt différé sur les retraitements des entités du Mali, du Tchad et de la Mauritanie compte tenu des perspectives de bénéfice future après plusieurs années de déficit qui remettaient en cause le caractère reportable des déficits antérieurs.

6.11 Notes relatives au Bilan

6.11.1 Caisse et banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	69 768	79 519
Banques centrales	170 296	313 791
Total	240 063	393 310
Courant	170 296	313 791
Non courant	69 768	79 519

6.11.2 Actifs financiers aux coûts amortis

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	196 553	225 265
Prêts et créances sur la clientèle	2 038 505	2 282 738
Titres de dette non affectés en garantie	763 570	774 532
Titres de dette affectés en garantie	546 563	653 869
Total	3 545 192	3 936 404

6.11.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Compte à vue	168 242	151 282
Prêts à terme	22 863	52 850
Opérations de pension	0	11 000
Créances rattachées	5 448	9 706
Sous-total	196 553	224 837
<i>Encours douteux</i>	1 935	588
Dépréciation	-1 935	-161
Total	196 553	225 265
Courant	175 553	196 445
Non courant	21 000	28 820

6.11.2.2 Titres de dette non affectés en garantie

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Bons du trésor et obligations	763 687	774 675
Dépréciations cumulées (ECL)	-117	-143
Total	763 570	774 532
Courant	123 294	14 939
Non courant	640 277	759 593

6.11.2.3 Titres de dette affectés en garantie

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Bons du trésor	737	10 500
Obligations	545 825	643 369
Total	546 563	653 869
Courant	108 925	360 767
Non courant	437 638	293 101

Le mouvement de la période sur les titres de dette se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Solde d'ouverture au 1er janvier	1 428 401	1 253 847
Acquisitions	269 848	311 005
Cessions/remboursements	-388 142	-136 349
Dépréciations	26	-102
Solde de clôture	1 310 133	1 428 401

6.11.2.4 Prêts et créances sur la clientèle

En millions de FCFA	31.12.2023				
	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total
Portefeuille d'effets commerciaux	1 573	287	0	45 355	47 215
Crédits à court terme	14 507	43 967	56 309	418 210	532 993
Crédits à moyen terme	325 385	52 267	159 939	398 989	936 580
Crédits à long terme	31 570	4 927	26 062	38 185	100 744
Comptes ordinaires débiteurs	3 829	28 650	16 362	128 796	177 637
Créances rattachées	3 992	2 111	4 253	17 331	27 688
Total des prêts et créances sains	380 856	132 209	262 924	1 046 866	1 822 856
<i>Créances impayées</i>	1 138	6 293	11 681	60 882	79 994
<i>Créances douteuses</i>	29 490	89 823	20 656	278 761	418 729
Dépréciation des prêts et créances	-20 211	-50 302	-12 453	-200 108	-283 073
Provisions cumulées	-20 211	-50 302	-12 453	-200 108	-283 073
Total net des prêts et créances	391 274	178 023	282 809	1 186 400	2 038 505
Courant					817 683
Non courant					1 220 822

En millions de FCFA	31/12/2022				
	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total
Portefeuille d'effets commerciaux	984	2 176	2 153	93 882	99 195
Crédits à court terme	13 649	93 826	118 213	559 010	784 698
Crédits à moyen terme	283 432	87 997	153 718	323 619	848 766
Crédits à long terme	30 926	5 325	32 112	44 442	112 805
Comptes ordinaires débiteurs	7 093	21 248	26 411	151 216	205 968
Créances rattachées	2 282	5 177	2 285	15 299	25 044
Total des prêts et créances sains	338 365	215 749	334 893	1 187 469	2 076 476
<i>Créances impayées</i>	1 249	9 106	6 320	67 440	84 115
<i>Créances douteuses</i>	28 739	58 228	6 241	243 863	337 072
Dépréciation des prêts et créances	-18 066	-40 520	-2 254	-154 084	-214 925
Provisions cumulées	-18 066	-40 520	-2 254	-154 084	-214 925
Total net des prêts et créances	350 287	242 562	345 200	1 344 689	2 282 738
Courant					1 140 940
Non courant					1 141 798

Le mouvement sur les prêts et créances bruts à la clientèle se présente comme suit :

En millions FCFA	2023							Total
	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	
Solde d'ouverture au 1er janvier 2023	99 195	784 698	848 766	112 805	205 968	25 044	421 187	2 497 663
Augmentations	259 368	391 057	595 833	50 783	421 673	27 688		1 746 402
Remboursement	-311 260	-606 942	-437 590	-61 364	-413 318	-25 033	-39 422	-1 894 929
Créances passées en pertes							-20 018	-20 018
Reclassification		-34 817	-67 921	-1 230	-35 908		139 876	0
Différences de change	-87	-1 004	-2 508	-250	-779	-11	-2 900	-7 540
Solde de clôture au 31 décembre 2023	47 215	532 993	936 580	100 744	177 637	27 688	498 723	2 321 579

En millions FCFA	2022							Total
	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	
Solde d'ouverture au 1er janvier 2022	85 820	579 143	798 866	88 826	185 340	16 520	378 359	2 132 873
Augmentations	326 386	1 087 965	415 957	34 774	417 541	25 044	79 514	2 387 180
Remboursement	-313 141	-886 239	-369 950	-11 521	-399 785	-16 535	-22 285	-2 019 456
Créances passées en pertes							-19 079	-19 079
Reclassification								0
Différences de change	130	3 829	3 892	727	2 872	16	4 679	16 144
Solde de clôture au 31 décembre 2022	99 195	784 698	848 766	112 805	205 968	25 044	421 187	2 497 663

Le mouvement sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Solde d'ouverture au 1er janvier	-214 925	-185 979
Dotations de provisions	-131 164	-72 588
Reprises de provisions	39 422	22 285
Prêts annulés durant la période	20 018	19 079
Différences de change	3 576	2 278
Solde de clôture	-283 073	-214 925

6.11.3 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Titres de participation	6 075	6 722
Variation de juste valeur	912	718
Total	6 987	7 440
Courant	0	0
Non courant	6 987	7 440

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Solde d'ouverture au 1er janvier	7 440	5 437
Acquisitions	-630	250
Ajustement de juste valeur sur les actifs financiers à la JVAERG	193	1 740
Différence de change	-16	13
Solde de clôture	6 987	7 440

6.11.4 Impôts courants et différés

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Impôts courants	10 405	9 655
Impôts différés	32 633	23 769
<i>Dont impôts différés sur report déficitaire</i>	9 414	0
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	23 219	23 769
Total actifs d'impôts courants	43 038	33 424
Courant	10 405	9 655
Non courant	32 633	23 769
Impôts courants	8 321	11 610
Impôts différés	4 664	14 103
Total passifs d'impôts courants	12 985	25 712
Courant	8 321	11 610
Non courant	4 664	14 103

La variation des impôts différés au cours de la période se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Impôts différés nets en début de période	-9 666	-8 721
Charge d'impôt différé	-18 384	-1 550
Variations des impôts différés liées à la réévaluation des actifs financiers à la JVAERG	81	604
Impôts différés nets fin de période	-27 969	-9 666

Le Groupe effectue chaque année une revue de sa capacité à absorber ses pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable dans chaque pays de présence et d'une projection des résultats de chaque entité concernée. Pour cela, les résultats sont déterminés sur la base des projections des performances filiales ou succursales concernées. Ces dernières correspondent aux budgets prévisionnels des cinq prochaines années.

Les projections montrent la probabilité pour le groupe d'une imputation sur les bénéfices futurs des pertes fiscales faisant l'objet d'un impôt différé actif.

Au 31 décembre 2023, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection de leurs résultats futurs, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2023	Durée légale de report en avant	Durée prévue de recouvrement
Impôts différés actifs sur report déficitaire	9 414		
Mali	386	3 ans	1 ans
Mauritanie	1 919	5 ans	3 à 4 ans
Tchad	7 109	3 ans	1 à 3 ans

Le montant net des impôts différés sur les différences temporelles comptabilisé au bilan s'élève à 18,6 milliards FCFA en 2023 (9,6 milliards en 2022) et concerne essentiellement les ajustements sur les pertes de crédits attendues.

6.11.5 Actifs et passifs divers

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Actifs divers		
Dépôts et cautionnements versés	5 257	5 188
Comptes de recouvrement	648	1 377
Comptes d'encaissement	22 551	23 443
Charges payées ou comptabilisées d'avance	11 919	11 945
Produits à recevoir	4 668	964
Autres débiteurs divers	193 477	177 894
Provisions sur autres débiteurs	-26 544	-23 139
Total actifs divers	211 977	197 672
Courant	39 786	37 728
Non courant	172 190	159 944
Passif divers		
Charges à payer	27 842	65 479
Produits constatés d'avance	8 772	15 559
Autres créditeurs divers	54 750	42 201
Total passifs divers	91 364	123 239
Courant	27 842	65 479
Non courant	63 522	57 760

La ligne « Autres débiteurs divers » comprend les créances détenues sur la structure de recouvrement du groupe pour 70 milliards FCFA au 31 décembre 2023 (60,4 milliards FCFA à fin 2022).

6.11.6 Immeubles de placement

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Au 1er janvier	61 831	53 656
Acquisition	20 303	9 339
Cession	-425	0
Dotations aux amortissements	-2 307	-1 164
Reclassement	404	0
Différence de change	-283	
Total	79 523	61 831
Les montants suivants ont été comptabilisés au compte de résultat		
Revenus locatifs	172	241
Total	172	241

Les immeubles de placement concernent essentiellement des immobilisations acquises par réalisation de garantie dont l'objectif est la cession à moyen terme. Ils sont évalués par la méthode de coût historique. La juste valeur des immobilisations acquises par réalisation de garantie est estimée par le groupe comme étant équivalent à la valeur de réalisation des garanties telle qu'initialement comptabilisée.

6.11.7 Immobilisations d'exploitation

En millions de FCFA	31.12.2023						
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	
Au 1er janvier 2023							
Valeur brute	26 989	50 120	32 612	45 207	5 387	12 757	146 083
Amortissements cumulés	-18 423	-17 690	-16 451	-30 898	-2 611	-37	-67 687
Valeur Nette au 1er janvier 2023	8 566	32 430	16 162	14 309	2 775	12 719	78 396
Au 31 décembre 2023							
Acquisitions	3 392	2 380	4 005	7 175	9	3 665	17 234
Cessions / Sorties	0	-330	0	-444	-14	0	-788
Reclassements valeur brute	0	583	1 743	1 275	-322	-3 682	-404
Provisions nettes de reprises	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	-2 757	-1 765	-3 150	-5 857	972	0	-9 800
Repises d'amortissement	0	69	0	382	7	0	459
Repises de dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Reclassements amortissement cumulés	0	0	0	0	0	0	0
Effets des variations de parités monétaires	-127	-520	-56	-60	603	-154	-187
Valeur Nette au 31 décembre 2023	9 074	32 847	18 703	16 780	4 032	12 548	84 911
Valeur brute	30 035	52 326	38 110	52 883	5 410	12 585	161 314
Amortissements cumulés	-20 961	-19 479	-19 407	-36 102	-1 378	-37	-76 404

En millions de FCFA	31.12.2022						
	Immobilisations corporelles						
	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2022							
Valeur brute	27 830	38 766	22 299	43 284	10 846	15 898	131 094
Amortissements cumulés	-18 604	-14 835	-11 754	-30 945	-8 360	-37	-65 931
Valeur Nette au 1er janvier 2022	9 227	23 932	10 545	12 340	2 486	15 861	65 163
Au 31 décembre 2022							
Acquisitions	1 665	10 229	5 287	7 156	-270	3 671	26 073
Cessions / Sorties	0	-97	-256	-3 951	-302	0	-4 605
Reclassements valeur brute	-222	2 541	3 668	-2 427	-5 304	-7 020	-8 543
Provisions nettes de reprises	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	-2 382	-4 777	-3 161	-2 967	-213	0	-11 119
Repises d'amortissement	215	33	149	392	33	0	607
Repises de dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Reclassements amortissement cumulés	0	-1 483	-331	2 638	7 719	0	8 543
Effets des variations de parités monétaires	64	2 052	260	1 129	-1 372	208	2 277
Valeur Nette au 31 décembre 2022	8 566	32 430	16 162	14 309	2 775	12 719	78 396
Valeur brute	26 989	50 120	32 612	45 207	5 387	12 757	146 083
Amortissements cumulés	-18 423	-17 690	-16 451	-30 898	-2 611	-37	-67 687

Droit d'utilisation d'actifs

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs loués qui sont traités conformément à IFRS 16. La situation des droits d'utilisation, inclus dans les immobilisations corporelles est présenté ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Valeurs nettes
Terrains et constructions	18 823	-9 211	9 612	17 069	-8 741	8 329
Agencements et installations	3 774	-2 060	1 714	3 352	-1 443	1 909
Matériel	211	-134	77	235	-68	166
Total brut	22 808	-11 405	11 403	20 656	-10 252	10 403

Les dotations aux amortissements de la période pour les actifs au titre de droits d'utilisation, les charges d'intérêt sur le passif locatif, les charges liées aux contrats de location à court terme et celles concernant les contrats dont le sous-jacent est de faibles valeurs par catégorie de biens sous-jacents se présentent comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2023			
	Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Total
Location				
Charges d'intérêts sur les éléments de location	-2 274	-90	-40	-2 405
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-470	-617	-66	-1 153
Charges de loyers relatifs à des locations de courte durée	-74	-7	0	-82
Charges de loyers relatifs à des locations d'actif de faible valeur	-81	-7	-16	-104
Charges de loyers variables	-7	0	0	-7
Produits de sous location	0	0	0	0
Total	-2 907	-722	-122	-3 751

En millions de FCFA	31.12.2022			
	Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Total
Location				
Charges d'intérêts sur les éléments de location	-1 662	-67	-34	-1 763
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-1 519	-1 418	-152	-3 089
Charges de loyers relatifs à des locations de courte durée	-32	-8	0	-40
Charges de loyers relatifs à des locations d'actif de faible valeur	-48	-12	-108	-169
Charges de loyers variables	-64	0	0	-64
Produits de sous location	0	0	0	0
Total	-3 325	-1 505	-295	-5 125

6.11.8 Goodwill

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Valeur nette comptable en début de période	15 713	15 713
Acquisitions	0	0
Cessions	0	0
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0
Valeur nette comptable en fin de période	15 713	15 713
Valeur brute	21 493	21 493
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-5 779	-5 779

Le détail du goodwill par filiale se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Filiale Orabank- Benin	6 827	6 827
Filiale Orabank- Gabon	715	715
Filiale Orabank- Mauritanie	2 265	2 265
Filiale Orabank- Togo	3 004	3 004
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	8 682	8 682
Total Brut du goodwill	21 493	21 493
Dépréciation		
Filiale Orabank- Mauritanie	-2 265	-2 265
Filiale Orabank- Benin	-3 514	-3 514
Total des dépréciations	-5 779	-5 779

Le Groupe a réalisé à la fin de chaque année, un test de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur une période de cinq ans sur la base des budgets prévisionnels annuels à cinq ans.

La valeur terminale actualisée est calculée par la méthode du taux de croissance à l'infini.

Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Le cas échéant, une prime de risque pays est également ajoutée au taux sans risque.

Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de la source principale, à savoir, l'*International Monetary Fund* qui fournit des prévisions à horizon moyen et long terme.

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Filiale Orabank Bénin

- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;

- Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque ;
- Poursuite du développement du dispositif commercial de la banque et élargissement des services à travers la digitalisation ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Développement des opérations de change avec les bureaux de change agréés par la banque centrale de l'Afrique de l'Ouest.

Filiale Orabank Côte d'Ivoire

- Poursuite de l'adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance du pays et de renforcer notre position concurrentielle ;
- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Forte discipline sur les frais généraux et normalisation du coût ;
- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Gabon

- Poursuite du développement du dispositif commercial de Orabank Gabon et élargissement des services à travers l'offre mobile banking ;
- Adaptation des métiers de financement structuré à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ;
- Consolidation de la rentabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ;
- Poursuite des investissements d'accompagnement de la transformation ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Togo

- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Maîtrise des frais généraux et du coût du risque ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information.

Les hypothèses clés utilisées pour l'estimation de la valeur recouvrable déterminée sur la base de sa valeur d'utilité sont présentées ci-dessous :

▪ Taux d'actualisation

	31/12/2022	31/12/2023
Filiale Orabank- Benin	15,4%	16,4%
Filiale Orabank- Gabon	18,0%	18%
Filiale Orabank- Togo	23,0%	23,0%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	20,8%	20,8%

■ **Taux de croissance à long terme**

	31/12/2022	31/12/2023
Filiale Orabank- Benin	4,0%	4,0%
Filiale Orabank- Gabon	2,0%	2,0%
Filiale Orabank- Togo	2,0%	2,0%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	1,5%	2,0%

Au 31 décembre 2023, la valeur recouvrable des UGT excède leur valeur comptable.

Le tableau ci-dessous montre la valeur recouvrable de chacune de ces UGT.

	31/12/2022		31/12/2023	
	Valeur recouvrable	Actif net Comptable	Valeur recouvrable	Actif net Comptable
Filiale Orabank - Benin	47 730	36 153	46 908	33 019
Filiale Orabank - Gabon	62 988	27 920	61 480	40 875
Filiale Orabank - Togo	86 812	62 548	95 676	82 514
Succursale Orabank - Cote d'Ivoire	154 130	148 164	168 628	153 989
Total	351 661	301 734	372 693	310 397

Des tests de sensibilité sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation des hypothèses clés sur la valeur recouvrable de chaque UGT au 31 décembre 2023 notamment sur les taux d'actualisation, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, des sensibilités à la variation du taux d'actualisation et à la croissance long terme.

Ainsi les résultats de ces tests de sensibilité montrent que :

- une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus (31.12.2023) entraînerait une diminution de la valeur recouvrable entre 2% et 3% selon la filiale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- une réduction de 200 points de base des taux de croissance à long terme (31.12.2023) entraînerait une diminution entre 9% et 14% de la valeur recouvrable selon la filiale sans nécessiter de dépréciation additionnelle excepté l'UGT de la Côte d'Ivoire qui nécessitera une dépréciation estimée à 4,7 milliards FCFA. Cependant combiné à une hausse de 100 points de base du taux de croissance, la dépréciation sur l'UGT de la Côte d'Ivoire passerait à 114 millions FCFA.

6.11.9 Passifs financiers au coût amorti

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les établissements de crédit	656 231	999 291
Dettes envers la clientèle	3 089 493	3 176 961
Dettes représentées par un titre	71 810	74 700
Autres dettes à termes	120 317	129 980
Total	3 937 851	4 380 932

6.11.9.1. Dettes envers les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Compte à vue	33 890	73 020
Emprunts à court terme	587 179	872 488
Opérations de pension	31 601	49 818
Dettes rattachées	3 561	3 965
Total	656 231	999 291
Courant	592 765	946 281
Non courant	63 466	53 011

6.11.9.2. Dettes envers la clientèle

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires créditeurs	1 717 774	1 804 194
Comptes d'épargne	326 509	292 660
Comptes à terme et assimilés	867 627	922 310
Autres dépôts de la clientèle	166 715	146 633
Dettes rattachées	10 868	11 164
Total	3 089 493	3 176 961
Courant	1 263 708	619 824
Non courant	1 825 786	2 557 137

6.11.9.3. Dettes représentées par un titre

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts	71 197	73 593
Dettes rattachées	613	1 108
Total	71 810	74 700
Courant	14 242	3 503
Non courant	57 568	71 198

6.11.9.4. Autres dettes à terme

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts	119 674	126 827
Dettes rattachées	643	3 152
Total	120 317	129 980
Courant	38 447	17 036
Non courant	81 870	112 944

Le mouvement sur les dettes représentées par des titres et les autres dettes à termes se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Solde au 1er janvier	204 680	159 808
Additions	0	63 364
Remboursements	-12 852	-18 222
Variation coût amorti	299	-270
Solde	192 127	204 680

Le détail des dettes représentées par des titres et des autres dettes à termes en principal à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA	Entités	31.12.2023	31.12.2022
Dettes représentées par un titre		71 197	73 593
Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE	(a) Oragroup SA	1 197	3 593
Emprunts obligataires ordinaire ORGP	(b) Oragroup SA	70 000	70 000
Autres dettes à termes		119 674	126 827
Emprunts EBF SSA	(c) Oragroup SA	4 375	5 831
Emprunt AFD	(d) Oragroup SA	573	1 146
Emprunts SANAD	(e) Oragroup SA	4 520	5 805
Emprunt BPEC	(f) BMB	11 700	11 700
Emprunt AFRILAND	(g) BMB	11 930	11 930
Emprunt Société Générale	(h) BMB	32 798	32 798
Emprunt et dettes auprès de BIDC	(i) Oragroup SA	21 968	26 218
Emprunt auprès de BICIG	(j) Oragroup SA	20 000	20 000
Dettes locative (IFRS16)	(k) Toutes les filiales	11 810	11 399

- a) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5 ans.
- b) Le groupe a souscrit à un emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché régional de l'UMOA pour 50 Mrds. Il court sur 2021-2028 (Maturité 7 ans) et rémunéré à un taux de 7,15%.
- c) Oragroup S.A. et Orabank Côte d'Ivoire ont contracté un emprunt de 8,850 millions EUR auprès de SANAD FUND FOR MSME pour financer des PME en Côte d'Ivoire. Il a une maturité de 5 ans et est rémunéré au taux de 4,6%+ Euribor 6 mois.
- d) Les emprunts AFD ont été accordés à Oragroup S.A. au taux nominal de 1,33% et 1,38%. La date d'échéance est fixée pour septembre 2024.
- e) Oragroup S.A. et Orabank Côte d'Ivoire ont contracté un emprunt de 10 millions EUR auprès de ECO-BUSINESS FUND S.A. pour financer des PME en Côte d'Ivoire. Il a une maturité de 5 ans et est rémunéré au taux de 4,6%+ Euribor 6 mois.
- f) L'emprunt contracté auprès de la SUNU BANK Togo pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Bénin. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 5 ans.
- g) L'emprunt contracté auprès de la AFRILAND FIRST BANK Cameroun pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Tchad. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 6ans.
- h) L'emprunt contracté auprès de Société Générale pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Togo. Il est rémunéré à 6 % et remboursable par amortissement constant sur une durée de 5 ans.
- i) L'emprunt BIDC est une dette à long terme au taux de 5% l'an sur 7 années et remboursable par semestrialité.
- j) Emprunt contracté auprès de la BICIG pour une durée de 4 ans au taux de 7,74% TTC.
- k) La dette locative concerne l'évaluation des contrats location du Groupe conformément à IFRS 16.

6.11.10 Provisions

En millions de FCFA	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2023
Provisions sur engagements hors bilan	1 842	1 158	-856	0	2 143
Provisions pour autres risques et charges	21 133	12 646	-12 400	-5	21 374
Total provisions	22 975	13 804	-13 256	-5	23 517

- Provisions sur engagement hors bilan : il s'agit des pertes de crédit attendues suivant IFRS 9 pour ce qui concerne les engagements hors bilan.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture. Les provisions pour autres risques et charges intègrent essentiellement les provisions constituées pour couvrir la perte opérationnelle liée aux litiges opposant une filiale du Groupe à un de ses clients. Les provisions pour risques fiscaux sont également reportées sur cette ligne.
- Le montant des provisions pour risques fiscaux est de 374 millions FCFA pour l'exercice 2023.
- Le litige entre le Groupe et le « client X » depuis 2017 a connu un dénouement en janvier 2024. Selon l'évaluation du Groupe, le passif de FCFA 11 milliards dont une partie des provisions avait été constituées au niveau Groupe pour FCFA 6 milliards a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2023.

6.11.11 Dettes subordonnées

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts subordonnées	25 745	13 285
Dettes rattachées	1 194	618
Total	26 939	13 903
Courant	3 194	2 618
Non courant	23 745	11 285

Le mouvement sur les dettes subordonnées se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Solde au 1er janvier	13 903	14 730
Additions	14 460	618
Remboursements	-1 425	-1 445
Solde à la clôture	26 939	13 903

Le détail des emprunts en principal à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA		31.12.2023	31.12.2022
Emprunts subordonnés	(a) Orabank Côte d'Ivoire	7 000	9 000
Emprunts subordonnés divers	(b) Bénin	4 285	4 285
Emprunts subordonnés	(c) Orabank Côte d'Ivoire	14 460	0
Total		25 745	13 285

- L'emprunt BOAD est contracté par la filiale de la Côte d'Ivoire sur une période 10 ans au taux de 8,5% l'an.
- Emprunts subordonnés contractés par Orabank Bénin auprès de divers souscripteurs.
- Emprunts subordonnés contractés par la filiale de la Côte d'Ivoire par appel public à l'épargne sur la BRVM au taux de 8,25% sur 7 ans.

6.11.12 Capitaux propres part groupe

Les actions Oragroup SA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont en totalité des instruments de capitaux propres. Les titres émis par Oragroup sont présentés parmi les capitaux propres part du groupe. S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les Participations ne donnant pas le contrôle pour la part revenant aux actionnaires minoritaires. Les frais directement liés à l'émission d'instruments de capitaux propres sont enregistrés directement en déduction des capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Actions ordinaires et primes liées

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Capital souscrit	69 986	69 734
Primes liées	19 266	19 038
Elimination des titres auto détenus	-1 848	-1 741
Total	87 404	87 031

Le mouvement de la période sur le capital social et les primes liées se présente comme suit :

En millions de FCFA	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Total
Situation au 1er janvier 2022	69 522	18 863	-1 658	86 726
Augmentations de capital et émissions	212	176		388
Actions propres	0	0	-83	-83
Situation au 31 décembre 2022	69 734	19 038	-1 741	87 031
Augmentations de capital et émissions	252	228		480
Actions propres	0	0	-107	-107
Situation au 31 décembre 2023	69 986	19 266	-1 848	87 404

La situation des actions ordinaires en circulation est présentée ci-dessous :

En unité	31.12.2023	31.12.2022
Actions ordinaires	69 986 131	69 733 831
<i>dont actions détenues en propre</i>	<i>446 437</i>	<i>443 655</i>

les titres auto détenus sont dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Bons de Souscription en Actions (BSA)

Dans le cadre de la politique d'intéressement des dirigeants, le Conseil d'Administration d'ORAGROUP a attribué, le 13 avril 2018, des Bons de Souscription d'Actions (BSA) à certains d'entre eux qui sont désormais tous en période de conversion. Chaque détenteur de BSA peut actuellement exercer son droit à tout moment, ce qui déclencherait un processus d'augmentation de capital pour Oragroup. Il est à noter que la société n'est pas légalement tenue de racheter les BSA.

Les mouvements de la période au niveau des Bons de Souscription en Actions est résumé ci-dessous :

En unité	31.12.2023	31.12.2022
Situation au 1er janvier	6 908 780	7 120 780
Conversion	-252 300	-212 000
Total	6 656 480	6 908 780

Le prix d'exercice est de 1 000 FCFA pour les BSA 1 (première émission) et 2 000 FCFA pour les BSA 2 (deuxième émission).

6.11.13 Résultat par action et dividendes

6.11.13.1 Résultat par actions

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, à l'exception des actions propres. La holding ne dispose aucun instrument de fonds propres complémentaires.

Le résultat dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions (BSA) présentés plus haut.

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net part du Groupe	-19 460	8 749
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super subordonnés	0	0
Résultat net attribuable aux propriétaires de la Holding	-19 460	8 749
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	69 539 694	69 290 176
Résultat de base par action (en FCFA)	-280	126
Nombre d'actions ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	6 656 480	6 908 780
Nombre pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué	76 196 174	76 198 956
Résultat dilué par action (en FCFA)	-255	115

6.11.13.2 Distribution de dividendes sur actions ordinaires

En millions de FCFA	31.12.2023		
	Part du groupe	Participation ne donnant pas de contrôle	Total
Payés en actions	0	0	0
Payés en numéraire	-1 606	-2 783	-4 389
Total	-1 606	-2 783	-4 389

En millions de FCFA	31.12.2022		
	Part du groupe	Participation ne donnant pas de contrôle	Total
Payés en actions	0	0	0
Payés en numéraire	-405	-1 743	-2 148
Total	-405	-1 743	-2 148

6.11.14 Réserves consolidées et report à nouveau

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Résultat non affecté	-52 723	-22 010
Réserves Consolidées	48 531	39 045
Réserves de réévaluation des actifs financiers	1 753	1 579
Ecart de réévaluation	8 548	8 548
Effets des variations de parités monétaires	874	862
Total	6 982	28 025

6.11.15 Situation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions de FCFA	31.12.2023		
	Total	Dont	
		Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Ecart de conversion	1 431	874	557
Pertes et gains nets sur actifs financiers (2)	1 454	1 112	342
Impôts différés relatifs aux éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-398	-306	-92
Sous-total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres recyclable	2 487	1 680	807
Pertes et gains nets sur la réévaluation des immobilisations	0	0	
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	1 723	1 458	265
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-589	-511	-77
Sous-total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres non recyclable	1 134	946	188
Total	3 621	2 626	994

(2) : il agit des pertes et gains sur instrument financiers classés en disponible à la vente sous IAS 39.

En millions de FCFA	31.12.2022		
	Total	Dont	
		Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Ecart de conversion	1 610	862	747
Pertes et gains nets sur actifs financiers (2)	1 454	1 112	342
Impôts différés relatifs aux éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-398	-306	-92
Sous-total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres recyclable	2 666	1 669	997
Pertes et gains nets sur la réévaluation des immobilisations	0		
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	1 481	1 217	265
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-521	-444	-77
Sous-total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres non recyclable	961	773	188
Total	3 627	2 442	1 185

(2) : il agit des pertes et gains sur instrument financiers classés en disponible à la vente sous IAS 39.

Les mouvements de la période sont présentés ci-dessous :

En millions de FCFA	Mouvement de la période				
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Part du groupe	Dont
					Participations ne donnant pas le contrôle
Ecart de conversion	-180	0	-180	11	-191
Pertes et gains nets sur actifs financiers (1)	0	0	0	0	0
Variation des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres recyclable	-180	0	-180	11	-191
Pertes et gains nets sur la réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	291	-81	210	173	36
Variation des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres non recyclable	291	-81	210	173	36
Total des variations	111	-81	30	184	-155

6.11.16 Participations ne donnant pas le contrôle que le groupe considère comme matériels

Le tableau ci-dessous résume les informations des filiales du Groupe qui possèdent un pourcentage matériel de Participation ne Donnant Pas le Contrôle (PNDC), avant élimination des opérations intra-groupe au 31 décembre.

Filiales	Orabank Guinée		Orabank Côte d'Ivoire	
Périodes	2023	2022	2023	2022
Pourcentage participation ne donnant pas le contrôle	31,7%	31,7%	25,6%	25,6%
Titres de dette	89 373	73 669	630 164	719 040
Prêts et créances sur les établissements de crédit	36 877	24 920	104 464	156 114
Prêts et créances sur la clientèle	91 225	109 623	1 045 955	1 181 727
Actifs divers	12 618	4 967	77 628	51 680
Dettes envers la clientèle	216 682	205 912	1 436 652	1 625 180
Passifs divers	8 544	9 279	30 349	23 001
Actif net comptable	18 123	20 194	128 956	141 542
Valeur comptable des PNDC	5 770	6 396	33 611	36 826
Produit Net Bancaire	20 949	18 727	101 639	110 026
Résultat avant impôt	-2 884	2 582	-6 433	28 527
Résultat après impôt	-1 008	1 748	-6 394	27 366
Résultat net global	-1 622	4 039	-6 321	27 462
Résultat net global attribuable au PDNC	-514	1 279	-1 615	7 017

6.11.17 Hors bilan

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	647 041	798 982
Engagements de financement	142 123	300 954
Engagements de garantie	504 917	498 028
Engagements reçus	3 108 023	2 809 502
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	3 108 023	2 809 502

6.12 Gestion des risques

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

6.12.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés au sein de la direction du risque qui rend compte régulièrement au Conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par la Direction des risques. La Direction des risques, a la charge de :

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédits spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, elle effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

6.12.1.1 Politique de crédit

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'administration, de la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le Groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi de crédit à un client intègre la vision d'engagement

global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- s'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe ;
- respecter les principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- s'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;
- faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;
- Rémunérer le crédit en fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;
- s'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- Prendre une garantie accessoirement au crédit ;
- analyser la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- Les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

6.12.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

6.12.1.3 Notations du risque (Rating)

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation, le risque est quantifié pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.

La classification du portefeuille suivant la notation interne se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.
- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépassant pas 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprises entre 12 et 24 mois.
- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créances du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Orabank permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe

6.12.1.4 Mesure du risque de crédit

Prêts et créances ; engagement de financement et de garantie

L'estimation de l'exposition au risque de crédit aux fins de la gestion des risques est complexe et nécessite l'utilisation de modèles car l'exposition varie en fonction de l'évolution de la situation du marché, des flux de trésorerie attendus et du facteur temps. L'évaluation du risque de crédit d'un portefeuille d'actifs implique d'autres estimations de la probabilité de défaillance, des ratios de perte associés et des corrélations de défaillance entre les contreparties. Le Groupe mesure le risque de crédit à l'aide de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque implicite (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD). Cette approche est similaire à celle utilisée aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue selon la norme IFRS 9.

a. Mesure de perte de crédit attendue

IFRS 9 décrit un modèle de dépréciation en trois étapes basées sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale, résumé ci-après :

Un instrument financier ne faisant pas l'objet d'une dépréciation de crédit lors de la comptabilisation initiale est classé en « Stage 1 » et son risque de crédit est surveillé en permanence par le Groupe.

Si une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est déplacé vers le « Stage 2 » mais n'est pas encore considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Veuillez-vous reporter à la note 6.6.5.5 pour une description de la manière dont le Groupe détermine le moment où une augmentation significative du risque de crédit est survenue.

Si l'instrument financier est déprécié, l'instrument financier est alors déplacé au « Stage 3 ». Veuillez-vous reporter à la note 6.6.5.5 pour une description de la manière dont le Groupe définit le crédit douteux et le défaut.

Dans les instruments financiers classés en « Stage 1 », leur ECL est évaluée à un montant égal à la partie des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et résultant de défaillances possibles au cours des 12 prochains mois. Pour les instruments aux étapes 2 ou 3, leur ECL est évaluée sur la base des pertes sur créances attendues sur la durée de vie. Veuillez-vous reporter à la note 6.6.5.5 pour une description des intrants, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL.

Un concept omniprésent dans la mesure de l'ECL conformément à IFRS 9 est qu'il devrait prendre en compte les informations prospectives. Des explications supplémentaires sont également fournies sur la manière dont le Groupe détermine les regroupements appropriés lorsque l'ECL est évaluée collectivement (Cf. la Note 6.6.5.5).

Changement de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale

Stage 1	Stage 2	Stage 3
(Comptabilisation initiale)	(Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale)	(Actifs dépréciés)
Perte de crédit attendue sur les 12 mois	Perte de crédit attendue sur la durée de vie	Perte de crédit attendue sur la durée de vie

b. Augmentation significative du risque de crédit (SICR)

Critères quantitatifs :

- ### Critères qualitatifs :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de

l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation interne de crédit ;

- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses engagements ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses engagements.

Cependant si le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative la reclassification n'interviendra pas. Il peut s'agir de :

- un instrument financier qui comporte un risque de défaillance faible ;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est réalisée sur une base semestrielle au niveau du portefeuille pour tous les instruments financiers de détail détenus par le Groupe. En ce qui concerne les instruments financiers de gros et de trésorerie, lorsqu'une liste de surveillance est utilisée pour surveiller le risque de crédit, cette évaluation est effectuée au niveau de la contrepartie et de manière périodique. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont contrôlés et examinés périodiquement par l'équipe de risque de crédit indépendante afin de déterminer leur pertinence.

Excepté les bons de trésor et les obligations d'Etat, le Groupe n'a pas utilisé l'exemption de risque de crédit faible pour aucun instrument financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mesure d'ECL - Explication des entrées, des hypothèses et des techniques d'estimation

La perte de crédit attendue est évaluée sur une base de 12 mois ou sur la durée de vie, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit est survenue depuis la comptabilisation initiale ou qu'un actif est considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD), définies comme suit :

i) Probabilité de défaut (PD)

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à son obligation financière (voir « Définition de défaut et de perte de crédit » ci-dessus), soit au cours des 12 prochains mois (12 mois de PD), soit sur la durée de vie restante (PD à vie) de la dette. Les PD à 12 mois sont requises pour calculer les ECL des actifs financiers classés dans le « Stage 1 ». Ces PD constituent également la base des courbes de PD sur la durée de vie, nécessaires pour calculer les ECL sur la durée de vie pour les comptes classés en « stage 2 ».

La probabilité de défaut des contrats classés en stage 1 sera la PD équivalente à la note d'octroi du client suivant le modèle interne de notation des clients. La PD à un an pour les clients non notés s'établit à 1,63% conformément au résultat du backtesting sur cette population. La probabilité de défaut des actifs financiers classés en stage 3 est de 100%.

Le Groupe a procédé à la mise à jour des PD en prenant l'option de partir sur une moyenne des défauts grâce à une matrice de transition pour les PAR30, les PAR90 et les PAR180. (Le défaut correspond à un arriéré de plus de 90 jours).

Cette matrice de transition est une présentation compacte des migrations d'arriérés sous forme de tableau. Elle est construite autour de transitions trimestrielles par période d'arriérés.

La PD Lifetime pour les clients classés en stage 2 se calcule par extrapolation de la PD 1 an.

ii) Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe s'attend à perdre au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12 mois EAD) ou sur la durée de vie restante (EAD à vie). Le montant de l'EAD est au moins égal à l'encours du prêt. Par la suite, l'EAD est calculé comme suit :

- Pour toutes les facilités renouvelables (découverts), l'EAD est égale à la somme du solde du compte à la date de clôture et du solde de la limite de crédit non utilisé pondéré par le facteur de conversion en crédit. Le facteur de conversion représente la proportion de découvert qui devrait être tiré en cas de défaut.
- Pour toutes les facilités non renouvelables, l'échéancier de remboursement du prêt est utilisé pour déterminer le profil des encours basé sur les paiements contractuels prévus.

iii) Perte en cas de défaut

La perte en cas de défaillance (LGD) représente l'attente du Groupe quant à l'ampleur de la perte sur une exposition en défaut. LGD varie en fonction du type et de l'ancienneté de la créance, ainsi que de la disponibilité d'une garantie. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). LGD est calculé sur une base de 12 mois ou à vie, où LGD de 12 mois est le pourcentage de perte attendu si la défaillance survient au cours des 12 prochains mois et de LGD à vie qui est le pourcentage de perte prévue si la défaillance survient pendant la durée de vie restante prévue du prêt. Les LGD à 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont une incidence sur les recouvrements effectués après défaut. Celles-ci varient selon le type de crédit. Pour les crédits garantis, cela est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les décotes historiques par rapport aux valeurs marchande / comptable en raison de ventes forcées, le délai de reprise de possession et les coûts de recouvrement observés. Pour les crédits non garantis, les LGD sont définies en tenant compte des probabilités de recouvrement historique des crédits non garantis. Ces LGD sont influencées par les stratégies de recouvrement.

L'ECL est déterminée en projetant la PD, la LGD et l'EAD pour chaque exposition ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et pondérées en fonction de scénarios macroéconomiques (meilleure estimation, optimisme et ralentissement). Ceci calcule efficacement une ECL, qui est ensuite additionné pour obtenir la perte de crédit attendue.

Des informations économiques prospectives sont également incluses dans la détermination de la PD, de l'EAD et de la LGD sur 12 mois et sur la durée de vie.

Les hypothèses sous-jacentes au calcul de l'ECL telles que le profil d'échéance des PD et l'évolution de la valeur des sûretés, etc. sont surveillées et revues tous les semestres.

c. Informations sur les scénarios macroéconomiques au 31 décembre 2023

Le Groupe a identifié les principales variables économiques qui pourraient avoir une incidence sur son risque de crédit et ses pertes sur créances attendues. Les principales variables économiques et l'impact de ces variables d'un pays à l'autre. Il s'agit des deux indicateurs suivants : Les taux de croissance du PIB et l'indice de prix des matières premières.

L'impact de ces variables économiques sur les pertes sur créances attendues a été déterminé en effectuant une analyse des principales composantes, afin de comprendre les variables importantes et d'estimer l'impact historique des variations de ces variables sur les taux de défaut du marché sur lequel opèrent les clients de la banque et sur les composantes des pertes sur créances attendues.

Les prévisions de ces variables économiques (le « scénario économique de base ») sont issues de sources externes fiables telles que, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Banque centrale etc. et constituent la meilleure estimation de l'économie au cours des prochaines années. L'impact de ces variables économiques sur la PD, l'EAD et la LGD a été déterminé en effectuant une analyse de régression statistique pour comprendre l'impact historique des variations de ces variables sur les taux de défaut et sur les composantes de la LGD et de l'EAD. En plus du scénario économique de base, la banque utilise deux autres scénarii (Scénario optimiste et Scénario de ralentissement économique) dans le modèle de calcul de pertes sur créances attendues. Ces pertes sur créances attendues pondérées en fonction de la probabilité sont déterminées en faisant passer chacun des scénarii dans le modèle de pertes sur créances attendues et en le multipliant par la pondération appropriée du scénario. Les pondérations attachées au Scénario de base, au Scénario optimiste et au Scénario de ralentissement économique sont respectivement de 55 %, 25 % et 20 %. Les pondérations des scénarios sont déterminées par une combinaison d'analyse statistique et de jugement d'expert en matière de crédit, en tenant compte de la gamme de résultats possibles que chaque scénario représente.

- Scénario de base : Ce scénario tient compte de l'évolution de la situation sociopolitique et sécuritaire de certains pays de présence du groupe qui demeure particulièrement délicate. Pour la zone UEMOA, l'activité économique est demeurée vigoureuse dans l'ensemble des secteurs. Le taux de croissance ressortirait à 5,7% en 2023. Les tensions inflationnistes se sont atténuées, bien que les risques d'un retournement de situation ne soient pas à écarter. Le taux d'inflation dans la région est attendu à 3,7% en 2023 contre 7,4% en 2022. On note une pression sur les comptes extérieurs des Etats de l'Union. Le Comité de Politique Monétaire a décidé de relever de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO lors de sa réunion de décembre 2023. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité passe de 3,25% à 3,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de 5,25% à 5,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de la zone reste inchangé à 3,0%.

Dans la zone CEMAC, les perspectives macroéconomiques et financières resteront marquées par une croissance économique en berne de 2,8 % en 2022 à 2,2 % en 2023, grevée principalement par un recul plus important de l'activité pétrolière (-2,7 % en 2023, contre -0,7 % en 2022). Sur le front des prix, des tensions inflationnistes persistantes à 5,6 % en moyenne annuelle en 2023 comme en 2022. Au cours du

Comité de Politique Monétaire du 12 décembre 2023, la BEAC a décidé de maintenir le niveau des différents taux. Le taux d'intérêt des appels d'offres, reste à 5% ainsi que le taux de la facilité de prêt marginal à 6,75%. Les coefficients des réserves obligatoires sont maintenus à 7% sur les exigibilités à vue et à 4,5% sur les exigibilités à terme. Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire après analyse de la stratégie actuelle de la gestion de liquidité a autorisé la BEAC à émettre les bons de maturités comprises entre 14 et 28 jours afin d'accélérer la résorption de l'excès de liquidité bancaire sur le très court terme.

En Guinée, la croissance du PIB s'est accélérée en 2023 pour atteindre 7,1 %, soutenue par les bonnes performances du secteur minier. Pour 2023, l'inflation est estimée à 9,3 %, en baisse par rapport à 2022 (11,6 %), grâce à la stabilité des coûts de transport et à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. Le déficit budgétaire global (y compris les dons) s'est creusé pour atteindre 1,6 % du PIB en 2023, contre 0,9 % en 2022.

Enfin pour la Mauritanie, selon les estimations de la Banque Mondiale publiées en mars 2024, la croissance du PIB réel s'est ralentie, passant de 6,4 % en 2022 à 3,4 % en 2023, en raison d'une contraction importante de l'investissement public et d'un ralentissement des exportations dû à une baisse de la production industrielle. L'inflation moyenne a diminué de moitié, passant d'un pic de 9,5 % en 2022 à 5 % en 2023.

- Scénario optimiste : Dans ce scénario favorable, il est supposé une remontée du taux de croissance du PIB de 100 points de base par rapport à 2023 pour la moyenne du taux de croissance de nos pays de présence. Les perspectives de croissance restent bonnes sur l'ensemble de nos pays de présence. Selon les prévisions effectuées par la BCEAO en février 2024, le PIB réel de l'union ressortirait à 6,1% au premier trimestre 2024 après 5,7% aux quatrième et troisième trimestres 2023. Cette dynamique serait tirée par la bonne tenue de la demande intérieure et par l'amélioration continue de certains secteurs tels que le transport, le tourisme, l'hôtellerie et le BTP. Dans la zone CEMAC, la croissance sera portée principalement par la bonne performance des activités non pétrolières, dont la croissance est attendue à 4,1%, en hausse de 1% par rapport à 3,1% en 2023. Le dynamisme annoncé dans le secteur hors pétrole, sera impulsé aussi bien par le secteur privé que par le secteur public en raison notamment de l'accroissement des investissements dans les pays de la sous-région.
- Scénario de ralentissement économique : Dans ce scénario, il est supposé une baisse du taux de croissance du PIB de 100 points de base par rapport à 2023 pour la moyenne du taux de croissance de nos pays de présence. Cette situation serait la conséquence d'un impact plus prononcé des conflits géopolitiques, d'un aggravement des conflits sociopolitiques dans la zone, la tension sur les chaînes d'approvisionnement avec la hausse du prix des denrées de base et la persistance de l'inflation sur l'ensemble de nos pays de présence.

Afin de déterminer, les PD et LGD par scénario, une analyse de corrélation entre le taux de NPL consolidé et le taux de croissance du PIB a été effectuée. Les prévisions de scénarios économiques utilisées sont résumées dans le tableau ci-dessous. Le groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation de résultats possibles.

	Pondération	Données 2023	Estimation 2024
UEMOA			
Croissance du PIB			
Scénario de base	50%	4,90%	6,60%
Scénario optimiste	25%	4,90%	7,60%
Scénario pessimiste	20%	4,90%	5,60%
CEMAC			
Croissance du PIB			
Scénario de base	50%	2,70%	3,40%
Scénario optimiste	25%	2,70%	4,40%
Scénario pessimiste	20%	2,70%	2,40%
GUINEE			
Croissance du PIB			
Scénario de base	50%	5,70%	4,10%
Scénario optimiste	25%	5,70%	5,10%
Scénario pessimiste	20%	5,70%	3,10%
Prix moyen du brut (USD/bl)			
Scénario de base	50%	82,48	82,97
Scénario optimiste	25%	82,48	100,7
Scénario pessimiste	20%	82,48	41,8
Indice des prix des matières premières			
Scénario de base	50%	125,0	131,3
Scénario optimiste	25%	125,0	137,5
Scénario pessimiste	20%	125,0	87,5

Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques dans le calcul des pertes sur crédit attendues des créances en catégorie 1 et 2.

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario		
Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
+12,16%	+0,35%	+24,78%

Comme pour toute prévision économique, les projections et les probabilités d'occurrence sont soumises à un degré élevé d'incertitude inhérente et, par conséquent, les résultats réels peuvent être très différents de ceux projetés. Le Groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation des résultats possibles et a analysé les non-linéarités et les asymétries au sein des différents portefeuilles du Groupe afin d'établir que les scénarii choisis sont suffisamment représentatifs de la gamme de scénarii possibles.

6.12.1.5 Concentration du risque de crédit

6.12.1.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;
- Titres de dettes ;
- Autres débiteurs divers ;
- Exposition au hors bilan.

31.12.2023						
En millions de FCFA	Exposition maximale au risque de crédit	Atténuateur de risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques d'atténuation	
		Instruments financiers	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Bilan	3 617 458	538 229	612 370	459 724	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	544 042	58 523	233 346	59 085	0	0
Titres de dette	1 310 133	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	196 553	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1 935	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	2 038 505	510 535	593 534	459 724	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	469 841	30 829	214 509	59 085	0	0
Autres débiteurs divers	72 267	27 694	18 837	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	72 267	27 694	18 837	0	0	0
Hors bilan	647 041	79 269	52 206	85 185	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	2 729	84	0	0	0	0
Total des engagements	4 264 499	617 498	664 576	544 908	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	546 772	58 607	233 346	59 085	0	0

31.12.2022						
En millions de FCFA	Exposition maximale au risque de crédit	Atténuateur de risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques d'atténuation	
		Instruments financiers	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Bilan	3 996 851	579 808	624 954	313 784	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	449 509	50 831	170 938	34 733	0	0
Titres de dette	1 428 401	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	225 265	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	161	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	2 282 738	551 579	609 568	313 784	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	388 901	22 602	155 552	34 733	0	0
Autres débiteurs divers	60 447	28 229	15 386	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	60 447	28 229	15 386	0	0	0
Hors bilan	798 982	78 312	65 763	84 039	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1 826	0	0	0	0	0
Total des engagements	4 795 833	658 119	690 717	397 823	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	451 335	50 831	170 938	34 733	0	0

6.12.1.5.2 Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

6.12.1.5.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit	Catégorie de risque de crédit	31.12.2023				31.12.2022			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Prêts et créances sur les établissements de crédit	PD ≤ 2%	196 553	0	0	196 553	225 265	0	0	225 265
	PD = 100%	0	0	1 935	1 935	0	0	161	161
Provisions cumulées pour pertes		0	0	-1 935	-1 935	0	0	-161	-161
Valeur nette comptable		196 553	0	0	196 553	225 265	0	0	225 265

6.12.1.5.2.2 Prêts et créances sur la clientèle

Prêts et créances sur la clientèle	Catégorie de risque de crédit	31.12.2023				31.12.2022			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Corporates et Institutionnels	PD ≤ 2%	948 469	2 727	0	951 195	627 258	13 648	0	640 906
	2% < PD ≤ 20%	123 378	30 746	0	154 124	483 930	59 412	0	543 342
	20% < PD < 100%	411	74 197	0	74 608	75	58 346	0	58 420
	PD = 100%	0	0	219 008	219 008	0	0	181 250	181 250
Total Clientèle Corporates et Institutionnels		1 072 258	107 669	219 008	1 398 936	1 111 263	131 405	181 250	1 423 919
Banque de détail et PME	PD ≤ 2%	617 752	1 204	0	618 955	544 229	22 670	0	566 898
	2% < PD ≤ 20%	12 761	19 400	0	32 161	231 618	53 595	0	285 213
	20% < PD < 100%	0	20 694	0	20 694	121	13 861	0	13 982
	PD = 100%	0	0	250 833	250 833	0	0	207 651	207 651
Total Clientèle Banque de détail et PME		630 513	41 298	250 833	922 643	775 968	90 125	207 651	1 073 744
Provisions cumulées pour pertes attendues		-10 406	-12 497	-260 170	-283 073	-6 043	-11 964	-196 918	-214 925
Valeur nette comptable		1 692 365	136 470	209 671	2 038 505	1 881 188	209 567	191 983	2 282 738

6.12.1.5.2.3 Titres de dettes

Titres de dettes	Catégorie de risque de crédit	31.12.2023				31.12.2022			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Bons et obligations souverains	PD ≤ 2%	1 293 048	0	0	1 293 048	1 421 075	0	0	1 421 075
	2% < PD ≤ 20%	0	0	0	0	0	0	0	0
	20% < PD < 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
	PD = 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Bons et obligations souverains		1 293 048	0	0	1 293 048	1 421 075	0	0	1 421 075
Obligations corporate	PD ≤ 2%	1 032	0	0	1 032	1 097	0	0	1 097
	2% < PD ≤ 20%	16 169	0	0	16 169	6 371	0	0	6 371
	20% < PD < 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
	PD = 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Obligations corporate		17 202	0	0	17 202	7 469	0	0	7 469
Provisions cumulées pour pertes attendues		-117	0	0	-117	-143	0	0	-143
Valeur nette comptable		1 310 133	0	0	1 310 133	1 428 401	0	0	1 428 401

6.12.1.5.2.4 Autres débiteurs

Autres débiteurs divers	Catégorie de risque de crédit	31.12.2023				31.12.2022			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Autres débiteurs divers hors charges payées d'avance	PD = 100%	0	0	72 267	72 267	0	0	60 447	60 447
Provisions cumulées pour pertes attendues		0	0	-22 819	-22 819	0	0	-15 753	-15 753
Valeur nette comptable		0	0	49 447	49 447	0	0	44 693	44 693

6.12.1.5.2.5 Engagement hors bilan

Engagement hors bilan	Catégorie de risque de crédit	31.12.2023				31.12.2022			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Engagement hors bilan	PD ≤ 2%	617 679	0	0	617 679	772 598	0	0	772 598
	2% < PD ≤ 20%	18 513	0	0	18 513	24 207	0	0	24 207
	20% < PD < 100%	8 119	0	0	8 119	352	0	0	352
	PD = 100%	0	0	2 729	2 729	0	0	1 826	1 826
Total		644 311	0	2 729	647 041	797 157	0	1 826	798 982
Provisions cumulées pour pertes attendues		-1 151	0	-993	-2 143	-709	0	-1 133	-1 842
Valeur nette comptable		643 161	0	1 737	644 897	796 448	0	693	797 141

6.12.1.5.3 Exposition des prêts et créances par notation interne

6.12.1.5.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit	31.12.2023			31.12.2022		
En millions de FCFA	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Risque faible - Créance saine	194 618	0	194 618	224 249	0	224 249
Stage 1	194 618	0	194 618	224 249	0	224 249
Stage 2	0	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0	0
Créances douteuse	1 935	-1 935	0	588	-161	427
Stage 1	0	0	0	0	0	0
Stage 2	0	0	0	0	0	0
Stage 3	1 935	-1 935	0	588	-161	427
Total	196 553	-1 935	194 618	224 837	-161	224 676

6.12.1.5.3.2 Prêts et créances sur la clientèle

Prêts et créances sur la clientèle <i>En millions de FCFA</i>	31.12.2023			31.12.2022		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Risque faible - Créance saine	1 301 799	-8 180	1 293 619	1 246 059	-9 627	1 236 432
<i>Stage 1</i>	1 301 799	-8 180	1 293 619	1 246 059	-9 627	1 236 432
Risque moyen - Watch List	290 714	-1 107	289 608	585 260	-6 200	579 060
<i>Stage 1</i>	290 604	-1 105	289 499	534 328	-1 344	532 984
<i>Stage 2</i>	110	-2	108	50 932	-4 856	46 076
Risque élevé - Créances pré-douteuses	225 950	-10 619	215 331	204 304	-6 328	197 975
<i>Stage 1</i>	93 689	-163	93 526	61 919	-331	61 588
<i>Stage 2</i>	132 261	-10 456	121 805	142 385	-5 997	136 387
Risque très élevé - CDL potentiel	161 397	-53 011	108 385	124 969	-46 639	78 329
<i>Stage 1</i>	16 678	-23	16 656	44 925	-195	44 730
<i>Stage 2</i>	16 596	-2 039	14 557	28 214	-1 104	27 111
<i>Stage 3</i>	128 122	-50 949	77 173	51 829	-45 341	6 489
Créances douteuse	341 719	-210 156	131 563	337 072	-146 130	190 942
<i>Stage 3</i>	341 719	-210 156	131 563	337 072	-146 130	190 942
Total	2 321 579	-283 073	2 038 505	2 497 663	-214 925	2 282 738

6.12.1.5.4 Analyse des créances saines par segment métier

Le tableau ci-dessous analyse les encours sains suivant la notation interne du Groupe par segment métier pour le portefeuille crédit à la clientèle.

En millions de FCFA	31.12.2023			
	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
Portefeuille d'effets commerciaux	81 470	7 354	46 712	10 046
Crédits à court terme	240 083	13 845	44 852	7 816
Crédits à moyen terme	408 634	79 786	284 544	122 532
Crédits à long terme	32 228	235	29 422	3 211
Comptes ordinaires débiteurs	95 957	35 603	37 897	10 286
Total	858 372	136 823	443 427	153 891

En millions de FCFA	31.12.2022			
	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
Portefeuille d'effets commerciaux	81 952	9 873	13 672	3 019
Crédits à court terme	260 811	195 862	186 116	75 890
Crédits à moyen terme	271 432	120 840	278 593	102 892
Crédits à long terme	37 195	14 206	29 306	3 363
Comptes ordinaires débiteurs	69 879	47 250	17 102	12 066
Total	721 270	388 031	524 789	197 229

6.12.1.5.5 Analyse des créances douteuses

Les créances douteuses et litigieuses et les garanties connexes détenues afin d'atténuer les pertes éventuelles sont présentés ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2023				31.12.2022		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Garanties reçues	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Titres de dette	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 935	-1 935	0	0	588	-161	427
Prêts et créances sur la clientèle	469 841	-261 105	208 735	304 423	337 072	-146 130	190 942
Autres débiteurs divers	72 267	-22 819	49 447	46 531	60 447	-15 753	44 693
Total	544 042	-285 860	258 183	350 954	398 107	-162 045	236 063

6.12.1.5.6 Améliorations apportées aux garanties et autres crédits

Le Groupe applique diverses politiques et pratiques visant à atténuer le risque de crédit. La plus commune d'entre elle est le dépôt de garantie. Le Groupe a des politiques internes sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou sur l'atténuation des risques de crédit.

Le Groupe prépare une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus de mise en place du prêt. Cette évaluation est revue périodiquement.

Les garanties détenues à titre de garantie pour des actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les titres de créance, les bons du Trésor et les autres effets éligibles ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs et des instruments similaires, qui sont garantis par des portefeuilles d'instruments financiers.

La politique du Groupe en matière d'obtention de garanties n'a pas changé de manière significative au cours de la période considérée et la qualité générale des garanties détenues par le Groupe n'a pas changé depuis la période précédente.

Le Groupe surveille de près les sûretés détenues pour des actifs financiers considérés comme ayant une dépréciation de crédit, car il est de plus en plus probable que le Groupe prenne possession desdites sûretés pour atténuer les pertes de crédit potentielles.

6.12.1.5.7 Provisions cumulées

La provision comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, décrits ci-après :

- transferts entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à des instruments financiers qui ont connu une augmentation (ou une diminution) significative du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période, et les ajustements à la hausse ou à la baisse qui en ont résulté entre ECL à 12 mois et ECL à vie ;
- provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ;
- impacts sur la mesure de l'ECL en raison des changements dans les PD, les EAD et les LGD au cours de la période, résultant de la mise à jour régulier des données dans les modèles ;
- impacts sur la mesure de l'ECL en raison des modifications apportées aux hypothèses ;
- impacts de la conversion pour les actifs libellés en devises et autres mouvements ; et
- actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et reprise de provisions pour les actifs remboursés ou passés en pertes sur créances irrécouvrables.

Les tableaux suivants expliquent les variations des pertes attendues et des encours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 :

Prêts et créances sur les établissements de crédit	31.12.2023							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
Au 01 janvier 2023	225 265	0			161	-161	225 426	-161
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-1 659	0	0	0	1 659	-1 659	0	-1 659
Total après transferts	223 606	0	0	0	1 820	-1 820	225 426	-1 820
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Décomptabilisation	-27 053	0	0	0	0	0	-27 053	0
Au 31 décembre 2023	196 553	0	0	0	1 820	-1 820	198 373	-1 820

31.12.2023

Prêts et créances sur la clientèle

En millions de FCFA

	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
Au 01 janvier 2023	1 887 231	-6 043	221 531	-11 964	388 901	-196 918	2 497 663	-214 925
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	-36 860	356	36 860	-356	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-46 782	202	0	0	46 782	-202	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	-16 720	906	16 720	-906	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	4 421	-1 713	-4 421	1 713	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	23 174	-1 495	-23 174	1 495	0	0	0	0
Total après transferts	1 826 764	-6 979	222 918	-11 632	447 981	-196 313	2 497 663	-214 925
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	-61 759	0	-61 759
Nouvelle production de la période	465 867	-4 443	19 703	-5 912	83 617	-54 351	569 187	-64 706
Décomptabilisation	-585 337	1 874	-92 904	5 017	-39 422	39 422	-717 663	46 313
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	-20 018	11 810	-20 018	11 810
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	-4 523	20	-750	30	-2 317	1 020	-7 590	1 070
Amortissement surcote / décote		-878					0	-878
Au 31 décembre 2023	1 702 771	-10 406	148 967	-12 497	469 841	-260 170	2 321 579	-283 073

31.12.2023

Titres de dettes

En millions de FCFA

	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
Au 01 janvier 2023	1 428 544	-143	0	0	0	0	1 428 544	-143
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	1 428 544	-143	0	0	0	0	1 428 544	-143
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	26	0	0	0	0	0	26
Nouvelle production de la période	269 848	0	0	0	0	0	269 848	0
Décomptabilisation	-388 142	0	0	0	0	0	-388 142	0
Au 31 décembre 2023	1 310 250	-117	0	0	0	0	1 310 250	-117

Autres débiteurs divers	31.12.2023							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2023	0	0			60 447	-15 753	60 447	-15 753
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	0	0	0	0	60 447	-15 753	60 447	-15 753
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0		0	0
Nouvelle production de la période	0	0	0	0	13 154	-7 466	13 154	-7 466
Décomptabilisation	0	0	0	0	-1 335	400	-1 335	400
Au 31 décembre 2023	0	0	0	0	72 267	-22 819	72 267	-22 819

Engagement hors bilan	31.12.2023							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2023	797 157	-709	0	0	1 826	-1 133	798 982	-1 842
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-904	0	0	0	904	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	796 253	-709	0	0	2 729	-1 133	798 982	-1 842
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	141	0	141
Nouvelle production de la période	430 479	-960	0	0	0	0	430 479	-960
Décomptabilisation	-582 421	518	0	0	0	0	-582 421	518
Au 31 décembre 2023	644 311	-1 151	0	0	2 729	-993	647 041	-2 143

6.12.1.5.8 Politique de passage en pertes des créances (write-off)

Le Groupe passe en pertes sur créances irrécouvrables, lorsqu'il a épuisé tous les efforts de recouvrement pratiques et qu'il a conclu qu'il n'y avait aucune attente raisonnable de recouvrement. Les indicateurs justifiants qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement incluent la cessation des activités en application des lois et (ii) lorsque la méthode de recouvrement utilisée par le Groupe empêche la constitution d'une sûreté additionnelle et que la valeur de la sûreté est telle qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement intégral. Les actions de recouvrement du Groupe concernent également des actifs passés en pertes. Le montant total des actifs passés en pertes sur créances irrécouvrables au cours de l'année 2023 est de FCFA 20 milliards (FCFA 19 milliards en 2022).

6.12.1.5.9 Crédits restructurés

Le Groupe modifie parfois les conditions des prêts accordés à des clients en raison de renégociations commerciales ou de prêts en difficulté, dans le but de maximiser le recouvrement. L'approbation d'une créance restructurée est validée par un niveau supérieur au niveau d'approbation initial du crédit.

La restructuration concerne souvent l'allongement de la durée initiale, les périodes de différé, des baisses de taux initial. Les politiques et les pratiques de restructuration reposent sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement va probablement se poursuivre. La restructuration s'applique le plus souvent aux prêts à terme.

La restructuration entraîne la comptabilisation d'une décote à la date de restructuration et dont la reprise est fonction des recouvrements effectués au cours de la période.

Le risque de défaillance de ces actifs après modification est évalué à la date de clôture. Le Groupe surveille la performance ultérieure des actifs restructurés et peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les actifs passent des stages 3 ou 2 (ECL à vie) au stage 1 (ECL à 12 mois). Ce n'est le cas que pour les actifs dont les remboursements ont fonctionné conformément aux nouvelles conditions pendant vingt-quatre mois consécutifs. Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration au 31 décembre 2023 était de FCFA 128,6 milliards.

Les engagements restructurés au sein du Groupe ne concernent que les créances sur la clientèle. Leur classification par stage est présentée dans le tableau ci-dessous :

Crédits restructurés	31.12.2023				31.12.2022			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
	Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA								
Titres de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	4 210	90 382	34 011	128 603	30 225	29 303	32 088	91 616
Total	4 210	90 382	34 011	128 603	30 225	29 303	32 088	91 616

6.12.1.6 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

6.12.1.6.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, la Banque a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties. En cas d'indisponibilité d'information pour apprécier le domicile de la contrepartie, c'est le pays de la filiale émettrice qui est retenu.

En millions de FCFA	31.12.2023					
	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Titres de dette au coût amorti	1 036 159	184 653	89 320	0	0	1 310 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	76 241	83 299	36 599	413	0	196 553
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 654 340	265 350	93 249	25 567	0	2 038 505
- Corporates et Institutionnels	1 015 526	139 217	60 493	9 339	0	1 224 575
- Banque de détail et PME	638 814	126 133	32 755	16 228	0	813 931
Autres débiteurs divers porteurs de risques	155 257	5 048	6 112	516		166 933
Total Engagement du bilan	2 921 998	538 351	225 280	26 497	0	3 712 125
Engagement hors bilan	425 083	159 316	55 014	7 628		647 041
Total	3 347 080	697 666	280 294	34 125	0	4 359 166

En millions de FCFA	31.12.2022					
	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Titres de dette au coût amorti	1 191 569	164 807	72 024	0	0	1 428 401
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	134 441	40 261	24 684	6 063	19 815	225 265
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 833 190	310 016	111 226	28 307	0	2 282 738
- Corporates et Institutionnels	1 028 673	197 878	75 336	9 757	0	1 311 644
- Banque de détail et PME	804 517	112 138	35 890	18 550	0	971 094
Autres débiteurs divers porteurs de risques	114 674	37 273	2 321	488		154 755
Total Engagement du bilan	3 273 873	552 357	210 255	34 859	19 815	4 091 159
Engagement hors bilan	629 268	169 636	0	78		798 982
Total	3 903 141	721 994	210 255	34 937	19 815	4 890 142

Actifs au coût amorti : Encours et dépréciations par zone géographique

31.12.2023								
En millions de FCFA	Montant brut				Dépréciations			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
UEMOA	2 548 224	98 327	257 808	2 904 358	-8 867	-8 880	-119 870	-137 617
CEMAC	450 337	43 264	163 043	656 644	-1 397	-3 284	-118 661	-123 341
Guinée Conakry	194 101	5 881	35 931	235 912	-191	-296	-16 257	-16 744
Mauritanie	16 913	1 496	14 995	33 403	-68	-38	-7 317	-7 423
Autres				0				0
Total	3 209 574	148 967	471 776	3 830 317	-10 523	-12 497	-262 105	-285 126

31.12.2022								
En millions de FCFA	Montant brut				Dépréciations			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
UEMOA	2 916 092	152 464	193 217	3 261 773	-4 957	-8 011	-89 606	-102 573
CEMAC	404 334	47 391	159 517	611 242	-889	-3 062	-92 206	-96 157
Guinée Conakry	175 694	20 761	20 808	217 263	-272	-864	-8 193	-9 329
Mauritanie	25 105	915	15 520	41 540	-68	-27	-7 074	-7 170
Autres	19 815	0		19 815	0	0	0	0
Total	3 541 039	221 531	389 062	4 151 633	-6 186	-11 964	-197 079	-215 229

6.12.1.6.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre.

En millions de FCFA	31.12.2023					
	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Publique	Services et autres	Total
Titres de dette au coût amorti	1 215		4 121	1 296 772	8 025	1 310 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	196 553	0	0	0	0	196 553
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	58 073	302 288	586 494	210 376	881 275	2 038 505
- Corporates et Institutionnels	56 331	197 693	466 105	209 353	295 094	1 224 575
- Banque de détail et PME	1 742	104 595	120 390	1 023	586 181	813 931
Autres débiteurs divers	0	21 413	6 809	0	138 711	166 933
Total Engagement du bilan	255 841	323 700	597 425	1 507 148	1 028 011	3 712 125
Engagement hors bilan	40 784	218 922	251 775	19 591	115 968	647 041
Total	296 625	542 622	849 200	1 526 739	1 143 980	4 359 166

En millions de FCFA	31.12.2022					
	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Publique	Services et autres	Total
Titres de dette au coût amorti	1 785	0	1 535	1 420 682	4 399	1 428 401
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	225 265	0	0	0	0	225 265
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	123 787	351 280	709 413	261 930	836 328	2 282 738
- Corporates et Institutionnels	72 193	183 970	485 146	174 759	395 576	1 311 644
- Banque de détail et PME	51 594	167 310	224 267	87 171	440 752	971 094
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	154 755	154 755
Total Engagement du bilan	350 836	351 280	710 948	1 682 612	995 482	4 091 159
Engagement hors bilan	53 998	132 987	395 289	18 832	197 877	798 982
Total	404 834	484 267	1 106 237	1 701 445	1 193 359	4 890 142

Actifs financiers au coût amorti : Encours et dépréciation par secteur d'activité analysés par stage

En millions de FCFA	31.12.2023							
	Montant brut				Dépréciations			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Institutions financières	251 895	2 253	7 062	261 209	-209	-120	-5 040	-5 368
Commerce de gros et de détail	222 123	24 991	123 172	370 286	-389	-1 935	-65 675	-67 999
Industrie et construction	482 726	38 411	180 022	701 159	-800	-5 278	-104 466	-110 544
Secteur Publique	1 461 787	49 102	8 710	1 519 599	-5 072	-3 076	-4 303	-12 452
Services et autres	791 043	34 210	152 810	978 063	-4 053	-2 088	-82 622	-88 763
Total	3 209 574	148 967	471 776	3 830 317	-10 523	-12 497	-262 105	-285 126

En millions de FCFA	31.12.2022							
	Montant brut				Dépréciations			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Institutions financières	343 998	5 141	5 774	354 913	-664	-395	-3 017	-4 076
Commerce de gros et de détail	264 732	35 553	98 911	399 196	-479	-1 086	-46 352	-47 916
Industrie et construction	557 763	85 597	152 557	795 916	-1 029	-6 306	-77 633	-84 968
Secteur Publique	1 656 162	26 424	6 568	1 689 154	-1 147	-1 598	-3 796	-6 542
Services et autres	718 384	68 816	125 253	912 453	-2 866	-2 579	-66 281	-71 726
Total	3 541 039	221 531	389 062	4 151 633	-6 186	-11 964	-197 079	-215 229

6.12.2 Risque de change

La Banque prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Des limites d'exposition par devise et par jour sont globalement fixées.

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2023				
	Dollar	Euro	CFA	Autres	Total
Actif					
Caisse et banques centrales	12 349	3 731	215 279	8 704	240 063
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	100 867	40 536	46 470	8 679	196 553
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	8 924	3 084	1 915 820	110 677	2 038 505
Titres de dettes au coût amorti			1 220 671	89 462	1 310 133
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			6 817	170	6 987
Actifs d'impôts courants			10 405	0	10 405
Actifs d'impôts différés			32 633	0	32 633
Autres actifs (immobilisation, Comptes de régularisation et d'attente)	688	3 481	378 212	18 816	401 198
Total actifs financiers	122 829	50 833	3 826 308	236 509	4 236 478
Passif et capitaux propres					
Banques centrales					0
Dettes envers les établissements de crédit	5 104	42 302	595 906	12 919	656 231
Dettes envers la clientèle	119 381	29 171	2 757 872	183 069	3 089 493
Dettes représentées par un titre			71 810		71 810
Autres dettes à termes			120 317		120 317
Passifs divers	-572	96	116 683	11 659	127 866
Dettes subordonnées			26 939		26 939
Fonds propres	47		127 625	16 150	143 822
Total passifs et fonds propres	123 959	71 569	3 817 152	223 798	4 236 478
Position nette hors bilan	237	-22 944	22 958	3 837	4 088
Position nette de change bilan	-894	-43 680	32 114	16 547	4 088

Le Groupe effectue périodiquement une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact sur les résultats globaux du Groupe résultant d'une appréciation ou d'une dépréciation potentielle des taux de change. Les résultats obtenus au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Augmentation			Diminution		
	5%	10%	20%	5%	10%	20%
Projection d'appréciation et de dépréciation du dollars	5%	10%	20%	5%	10%	20%
Impact estimé sur le résultat (en millions de FCFA)	-0,04	-0,09	-0,18	0,04	0,09	0,18

6.12.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Les marges d'intérêt peuvent augmenter en raison de changements favorables, mais peuvent également baissées en cas de mouvement défavorable inattendu. Le conseil d'administration fixe des limites sur le niveau d'inadéquation des réévaluations des taux d'intérêt qui peuvent être entreprises, qui sont contrôlées quotidiennement par la trésorerie du Groupe.

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2023					
	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Non sensible au Taux
Actif						
Caisse et banques centrales	170 296					69 768
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	152 708	5 100	17 746	11 000	10 000	
Titres de dette au coût amorti	12 637	71 992	147 590	913 358	164 556	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	110 640	246 973	460 070	817 501	220 079	183 241
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global						6 987
Autres actifs	69 583				12 851	361 802
Total actifs	515 863	324 065	625 406	1 741 860	407 487	621 798
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	545 286	34 438	13 041	12 966	50 500	
Dettes envers la clientèle	165 530	245 391	852 787	1 779 383	46 403	
Dettes représentées par un titre	1 230	416	12 596	56 000	1 568	
Autres dettes à termes	834	289	37 324	37 262	44 608	
Autres passifs	1 796					126 070
Dettes subordonnées		1 194		7 000	18 745	
Fonds Propres						143 822
Total passifs	714 677	281 727	915 747	1 892 611	161 824	269 892
Solde net bilan	198 813	-42 338	290 342	150 752	-245 663	-351 906

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Le Groupe effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2023 sont présentés ci- dessous :

	Augmentation			Diminution		
	25 points de base	50 points de base	100 points de base	25 points de base	50 points de base	100 points de base
Variation projetée du d'intérêt						
Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA)	648	1 296	2 591	-648	-1 296	-2 591

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2022						Total
	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Non sensible au Taux	
Actif							
Caisse et banques centrales	313 791					79 519	393 310
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	176 996	18 590	860	24 346	4 474		225 265
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	77 402	99 938	198 366	803 902	248 793		1 428 401
Titres de dettes au coût amorti	211 411	306 101	623 427	733 938	197 959	209 901	2 282 738
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global						7 440	7 440
Actifs divers	40 968					354 635	395 603
Total actifs financiers	820 568	424 629	822 653	1 562 186	451 225	651 495	4 732 757
Passif							
Banques centrales							0
Dettes envers les établissements de crédit	739 225	154 784	52 272	4 622	48 389		999 291
Dettes envers la clientèle	100 338	128 660	390 826	696 872	67 859	1 792 407	3 176 961
Dettes représentées par un titre	1 295	417	1 791	55 198	16 000		74 700
Autres dettes à termes	783	4 228	12 025	103 007	9 937		129 980
Autres passifs	1 796					170 130	171 926
Dettes subordonnées		618		9 000	4 285		13 903
Fonds Propres						165 995	165 995
Total passifs financiers	843 437	288 707	456 914	868 699	146 469	2 128 532	4 732 757
Solde net bilan	22 869	-135 922	-365 740	-693 487	-304 757	1 477 037	0

6.12.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Conseil d'administration du Groupe définit la stratégie du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité et le contrôle de sa mise en œuvre est assuré par l'ALCO. L'ALCO approuve les politiques et procédures de liquidité du Groupe élaborées par le groupe des risques financiers. La Trésorerie centrale gère au quotidien la position de liquidité du Groupe et examine quotidiennement les rapports couvrant la position de liquidité du Groupe et des filiales opérationnelles et des succursales étrangères. Un rapport de synthèse, y compris les exceptions et les mesures correctives prises, est soumis à l'ALCO sur une base mensuelle ou ad hoc lorsque des seuils prédéfinis sont dépassés.

L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements à leur échéance, dans des conditions normales comme de stress, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation du Groupe. Les éléments clés de la stratégie de liquidité du Groupe sont les suivants.

- Le financement quotidien, géré par le suivi des flux de trésorerie futurs pour s'assurer que les exigences peuvent être satisfaites. Cela comprend la reconstitution des fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients ;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être facilement liquidés en tant que protection contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie ;
- Le suivi de l'état des ratios de liquidité de la situation financière par rapport aux exigences internes et réglementaires (le ratio de crédits brut sur les dépôts s'établit à 75,1% à fin 2023 (78,6% à fin 2022) ; et
- La gestion de la concentration et du profil des échéances de la dette.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie à payer par le Groupe, répartis par échéance contractuelle résiduelle à la date de l'état de la situation financière. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés puisque le Groupe gère le risque de liquidité inhérent en s'appuyant sur des prévisions d'encaissement non actualisées.

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2023					Total
	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au- delà de 5 ans	
Actif						
xCaisse et banques centrales	240					240
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	063					063
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	292	5	17		13	336
Titres de dettes au coût amorti	731	100	746	8 000	000	577
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	112	280	476	619	550	2 039
	515	127	938	262	840	682
	12	71	147	566	534	1 333
	637	992	590	747	424	389
	0	0	0	0	6 987	6 987
	130				313	444
Autres actifs	589	0	0	0	646	236
Total actifs financiers	788	357	642	1 194	1 418	4 400
	535	218	274	009	897	933
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	545	36			54	649
Dettes envers la clientèle	286	451	4 146	8 681	785	350
Dettes représentées par un titre	165	245	852	967	875	3 106
Autres dettes à termes	530	391	787	919	096	723
	1			68	16	93
	314	715	5 566	751	966	313
			37	37	44	120
	834	289	324	262	608	317
	83	37				127
Autres passifs	215	000	0	0	7 651	866
Dettes subordonnées		618	0	9 000	18	28
Fonds Propres					745	363
	0	0	0	0	143	143
					822	822
Total passifs financiers	796	320	899	1 091	1 161	4 269
	180	464	823	613	673	753
Solde net bilan	-7	36	-257	102	257	131
	644	754	549	396	224	180

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2022					Total
	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au- delà de 5 ans	
Actif						
	393					393
Caisse et banques centrales	310					310
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	276	18		24	4	324
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	572	590	860	346	473	841
	212	338	636	835	292	2 316
	838	345	270	842	852	148
	417	101	147	603	195	1 466
Titres de dettes au coût amorti	782	417	584	398	879	060
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	7	7 440
	105			32	203	341
Autres actifs	883	0	0	798	143	823
Total actifs financiers	1 406	458	784	1 496	703	4 849
	385	353	714	384	787	622
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	834	154	52		48	1 094
	687	784	272	4 622	389	753
	160	249	933	1 804	67	3 214
Dettes envers la clientèle	594	173	135	188	859	948
Dettes représentées par un titre	0	0	596	40	10	50
			18	000	000	596
				125	29	174
Autres dettes à termes	914	564	333	729	417	956
	165					165
Autres passifs	750	0	0	0	0	750
				10	4	14
Dettes subordonnées		445	0	000	285	730
				19	146	165
Fonds Propres	0	0	0	199	796	995
Total passifs financiers	1 161	404	1 004	2 003	306	4 881
	945	966	335	738	745	729
Solde net bilan	244	53	-219	-507	397	-32
	440	387	621	355	042	107

Réserves de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité lié aux passifs financiers, le Groupe détient des liquidités constituées de trésorerie et équivalents de trésorerie, et des titres de créances émis par des souverains, qui peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de liquidité. En outre, le Groupe maintient des lignes de crédit convenues avec d'autres banques et détient des actifs non grevés pouvant être utilisés comme garanties auprès des banques centrales (ces montants sont appelés « réserves de liquidité du Groupe »). Le tableau suivant présente les composantes des réserves de liquidité du Groupe :

	31.12.2023		31.12.2022	
	Encours	Juste valeur	Encours	Juste valeur
En millions de FCFA				
Caisse	69	69	79	79
Banques centrales	768	768	519	519
Prêts et créances sur les établissements de crédit	170	170	313	313
Bons de trésor et obligations émis par les Etats et autres actifs disponibles au refinancement	296	296	791	791
	198	196	225	225
	489	553	426	265
	743	743	737	737
	878	878	951	951
Total	1 182 430	1 180 495	1 356 687	1 356 526

6.12.5 Maturité des engagements du hors bilan

Les maturités des montants contractuels des instruments financiers hors bilan du Groupe qui l'engagent à consentir des crédits aux clients et à fournir des garanties financières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2023		
	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Engagements de financement	142 123	0	142 123
Engagements de garantie	492 563	12 355	504 917
Total	634 686	12 355	647 041

En millions de FCFA	31.12.2022		
	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Engagements de financement	300 954	0	300 954
Engagements de garantie	498 028	0	498 028
Total	798 982	0	798 982

6.13 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des Intervenants du marché à la date d'évaluation.

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

En millions de FCFA	31.12.2023			31.12.2022		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	6 987	0	0	7 440
Total	0	0	6 987	0	0	7 440

Le tableau ci-dessous montre les mouvements au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Solde en début de période	1 494	-320
Transfert reçu de niveau 1 et niveau 2	0	0
Gains/ Pertes comptabilisé en résultat	0	0
Gains/ Pertes comptabilisé dans les autres éléments de capitaux propres	291	1 813
Solde en fin de période	1 785	1 494

La note ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur décrite dans la Note 6.13. Cette juste valeur ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers. Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

En millions FCFA	31.12.2023				
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	196 553	196 553	0	0	196 553
Prêts et créances sur la clientèle	2 038 505	2 038 505	0	0	2 038 505
Titres de dettes	1 310 133	1 311 878	117 084	0	1 194 795
Total	3 545 192	3 546 937	117 084	0	3 429 853

En millions FCFA	31.12.2022				
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	225 265	224 837	0	0	224 837
Prêts et créances sur la clientèle	211 977	211 977	0	0	211 977
Titres de dettes	774 688	778 269	105 675	0	672 595
Total	1 211 930	1 215 083	105 675	0	1 109 409

6.14 Classification des instruments financiers

	31.12.2023			31.12.2022		
	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global
En millions FCFA						
Actif						
Caisse et banques centrales	240 063			393 310		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	196 553			225 265		
Prêts et créances sur la clientèle	2 038 505			2 282 738		
Titres de dette	1 310 133			1 428 401		
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			6 987			7 440
Actifs divers	401 198			362 179		
Total	4 186 453	0	6 987	4 691 893	0	7 440
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	656 231			999 291		
Dettes envers la clientèle	3 089 493			3 176 961		
Dettes représentées par un titre	71 810			74 700		
Autres dettes à termes	120 317			129 980		
Passifs divers	91 364			123 239		
Dettes subordonnées	26 939			13 903		
Total	4 056 154	0	0	4 518 074	0	0

6.15 Autres informations

6.15.1 Informations sectorielles

6.15.1.1 Performances des pôles métiers

Conformément à l'approche de gestion de la norme IFRS 8, les pôles métiers sont comptabilisés conformément aux rapports internes fournis au Comité exécutif du groupe. Tous les pôles métiers utilisés par le groupe répondent à la définition d'un segment à déclarer selon IFRS 8.

Au 31 décembre 2023													
En millions FCFA	Particuliers	Clientèle Professionnel		Clientèle Institutionnels		Clientèle Entreprises			Trésorerie	Autres	Total	Ajustements de consolidation	Groupe consolidé
	Particuliers	Professionnel	Toute Petite Entreprises	Secteur Public	Organisations Internationales-ONG	Grandes Entreprises	Entreprises Locales	Petite et Moyenne Entreprises					
Marge nette d'intérêts	15 464	1 069	9 770	-883	-8 007	32 331	16 565	15 800	44 065	-9 232	116 943	0	116 943
Commissions nettes	17 741	4 324	10 410	5 586	2 132	12 681	15 824	9 320	19 194	25 139	122 351	-24 014	98 337
PRODUIT NET BANCAIRE	33 205	5 392	20 180	4 704	-5 874	45 012	32 389	25 120	63 259	15 907	239 294	-24 014	215 280
Charges d'exploitation	-36 887	-4 945	-12 516	-5 334	292	-29 074	-18 307	-12 165	-30 129	-16 281	-165 345	14 042	-151 303
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-3 682	447	7 663	-631	-5 583	15 938	14 082	12 956	33 130	-374	73 948	-9 972	63 976
Coût du risque	-9 001	-252	-14 251	7 622	-3 961	-13 773	-31 111	-24 800	-23	-5 182	-94 732	-1 500	-96 231
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12 682	195	-6 588	6 991	-9 543	2 165	-17 029	-11 844	33 107	-5 556	-20 783	-11 472	-32 255
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations	57	7	42	1	4	61	45	40	54	710	1 020	0	1 020
RESULTAT AVANT IMPOT	-12 625	202	-6 545	6 992	-9 539	2 227	-16 984	-11 805	33 161	-4 846	-19 763	-11 472	-31 235
Crédits nets sur la clientèle	391 274	25 486	152 536	184 918	97 891	537 658	432 062	216 680	0	0	2 038 505		2 038 505
Dépôts	633 590	89 282	208 810	509 840	381 706	435 214	596 147	236 519	0	0	3 091 107	-1 613	3 089 493
Portefeuille de titres	0	0	0	0	0	0	0	0	1 310 133	0	1 310 133		1 310 133

Au 31 décembre 2022

En millions FCFA

	Particuliers	Clientèle Professionnel		Clientèle Institutionnels		Clientèle Entreprises						Ajustements de consolidation	Groupe consolidé
	Particuliers	Professionnel	Toute Petite Entreprises	Secteur Public	Organisations Internationales-ONG	Grandes Entreprises	Entreprises Locales	Petite et Moyenne Entreprises	Trésorerie	Autres	Total		
Marge nette d'intérêts	14 690	1 782	9 291	284	-8 164	20 772	25 841	13 833	51 661	-8 076	121 915	0	121 915
Commissions nettes	19 211	2 933	8 652	5 407	1 655	14 101	14 800	7 010	25 385	20 243	119 397	-18 881	100 516
PRODUIT NET BANCAIRE	33 901	4 715	17 943	5 691	-6 509	34 874	40 641	20 843	77 046	12 167	241 312	-18 881	222 431
Charges d'exploitation	-33 751	-5 633	-8 743	-6 664	111	-18 883	-18 129	-9 336	-36 966	-13 453	-151 447	13 735	-137 713
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	150	-918	9 199	-972	-6 398	15 991	22 512	11 506	40 081	-1 286	89 865	-5 147	84 718
Coût du risque	-4 108	-1 486	-7 217	-2 688	-493	-6 081	-19 459	-14 466	10	-3 067	-59 054	-736	-59 790
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 958	-2 404	1 982	-3 660	-6 890	9 910	3 053	-2 960	40 091	-4 353	30 811	-5 882	24 928
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisation	77	56	33	49	31	122	36	31	87	-18	505	0	505
RESULTAT AVANT IMPOT	-3 881	-2 348	2 016	-3 611	-6 859	10 032	3 089	-2 929	40 178	-4 370	31 316	-5 882	25 433
Crédits nets sur la clientèle	350 287	85 497	157 066	270 780	74 420	444 193	559 369	341 127	0	0	2 282 738		2 282 738
Dépôts	570 430	109 135	222 999	444 707	444 694	449 099	715 915	221 705	0	0	3 178 684	-1 723	3 176 961
Portefeuille de titres	0	0	0	0	0	0	0	0	774 532	0	774 532		774 532

6.15.1.2 Performances des zones géographiques

Le groupe opère dans quatre zones géographiques dont les performances sont résumées ci-dessous. Il s'agit de la zone UEMOA composée de huit entités bancaires, la zone CEMAC qui regroupe les filiales du Tchad et du Gabon et les filiales de la Mauritanie et de la Guinée Conakry constituées en deux zones distinctes.

En millions FCFA	Au 31 décembre 2023							Total Groupe
	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total	Ajustements de consolidation	
Marge nette d'intérêts	89 467	21 931	13 579	1 198	-9 232	116 943	0	116 943
Commissions nettes	67 565	21 250	7 370	1 027	25 139	122 351	-24 014	98 337
PRODUIT NET BANCAIRE	157 032	43 181	20 949	2 225	15 907	239 294	-24 014	215 280
Charges d'exploitation	-104 054	-28 693	-12 699	-3 619	-16 281	-165 345	14 042	-151 303
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	52 979	14 488	8 250	-1 394	-374	73 948	-9 972	63 976
Coût du risque	-50 678	-22 600	-11 133	-5 138	-5 182	-94 732	-1 500	-96 231
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 301	-8 113	-2 884	-6 532	-5 556	-20 783	-11 472	-32 255
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations	212	23	0	75	710	1 020	0	1 020
RESULTAT AVANT IMPOT	2 513	-8 089	-2 884	-6 457	-4 846	-19 763	-11 472	-31 235
Impôts sur les sociétés	-2 695	9 578	1 876	2 732	1 558	13 049	0	13 049
RESULTAT NET	-182	1 489	-1 008	-3 725	-3 288	-6 714	-11 472	-18 186
Total bilan	3 267 786	724 683	264 086	28 810	332 149	4 617 514	-381 036	4 236 478
Total des fonds propres	203 903	-9 618	21 607	-6 537	123 518	332 874	-189 052	143 822

En millions FCFA	Au 31 décembre 2022						Ajustements de consolidation	Total Groupe
	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total		
Marge nette d'intérêts	96 839	20 286	10 949	1 917	-8 076	121 915	0	121 915
Commissions nettes	66 397	23 185	7 778	1 794	20 243	119 397	-18 881	100 516
PRODUIT NET BANCAIRE	163 236	43 471	18 727	3 711	12 167	241 312	-18 881	222 431
Charges d'exploitation	-94 412	-26 595	-12 353	-4 634	-13 453	-151 447	13 735	-137 713
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	68 824	16 876	6 374	-923	-1 286	89 865	-5 147	84 718
Coût du risque	-24 033	-18 578	-3 792	-9 585	-3 067	-59 054	-736	-59 790
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 791	-1 702	2 582	-10 508	-4 353	30 811	-5 882	24 928
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations	479	44	0	0	-18	505	0	505
RESULTAT AVANT IMPOT	45 270	-1 658	2 582	-10 508	-4 370	31 316	-5 882	25 433
Impôts sur les sociétés	-4 878	-1 440	-834	-81	999	-6 234	0	-6 234
RESULTAT NET	40 392	-3 098	1 748	-10 589	-3 372	25 081	-5 882	19 199
Total bilan	3 765 157	720 144	257 782	42 317	323 360	5 108 759	-376 002	4 732 757
Total des fonds propres	213 575	23 257	19 887	-4 152	111 864	-198 346	0	165 995

6.15.2 Gestion du capital et adéquation fonds propres

6.15.2.1 Cadre réglementaire

Depuis janvier 2018, Oragroup applique la nouvelle réglementation Bâle 2/3 mise en œuvre dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le biais de la Décision n°013/24/06/CM/UMOA du 24 juin 2016 portant dispositif prudentiel,

Le cadre général défini par le dispositif Bâlois s'articule autour de trois piliers :

- Le Pilier 1 fixe les exigences minimums de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- Le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- Le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio Common Equity Tier 1 normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché.

Les objectifs du Groupe lors de la gestion du capital, qui est un concept plus large que les « fonds propres » sont les suivants :

- se conformer aux exigences de fonds propres établies par les régulateurs bancaires sur les marchés où les filiales du Groupe opèrent ;
- préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes ; et
- maintenir une solide base de capital pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des fonds propres et l'utilisation du capital réglementaire par les filiales sont contrôlées par la Direction des Risques du Groupe, en utilisant des techniques basées sur les lignes directrices élaborées par le Comité de Bâle mises en œuvre par les banques centrales respectives. Des rapports mensuels sont soumis aux banques centrales dans les différentes juridictions par les filiales individuelles.

Les banques centrales dans les différentes juridictions exigent que chaque banque : (a) détienne le niveau minimum du capital réglementaire déterminé par la réglementation bancaire du pays respectif, et (b) maintienne un ratio du capital réglementaire total à l'actif pondéré en fonction du risque (le « ratio de Bâle ») égal ou supérieur au minimum de 8% convenu au niveau international.

6.15.2.2 Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale à l'exception de BMB.

Toutes les entités du groupe respectent leur engagement prudentiel sur base individuelle exceptés, le Tchad et la Mauritanie du fait des pertes cumulées.

6.15.2.3 Fonds propres

Les fonds propres consolidés du groupe, dont la valeur comptable est établie conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), se composent comme suit :

a) Fonds propres de base durs de catégorie 1 (Common Equity Tier1)

Au niveau consolidé, suivant la réglementation, les fonds propres de base durs comprennent principalement :

- le capital social libéré, constitué d'actions ordinaires et des primes liées ;
- le report à nouveau créditeur ;
- le bénéfice de l'exercice non affecté ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- report à nouveau débiteur ;
- impôt différé actif dépendant de la rentabilité future et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif) ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières ;
- participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires ;
- excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation, au total des immobilisations et participations, aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel ;
- réserves de valorisation des positions moins liquides.

b) Fonds propres de base additionnels (AT1)

Suivant la réglementation prudentielle de l'UMOA, les fonds propres de base additionnels sont constitués des instruments de capital émis et qui satisfont aux critères d'inclusion suivants :

- ils sont émis et libérés ;
- leur achat ou leur mise à disposition, selon le cas, ne peut pas être financé directement ou indirectement par l'établissement ;
- ils ne peuvent être acquis ni par l'établissement, ni par ses filiales-sœurs ;
- leur créance a un rang inférieur aux déposants, aux salariés, aux autres créanciers privilégiés, aux créanciers chirographaires ainsi qu'aux créanciers détenant des instruments de la catégorie fonds propres complémentaires, en cas de procédure de liquidation ou de résolution de l'établissement ;
- ils ne sont adossés ni à des suretés, ni à une garantie de la part de l'établissement ou ses filiales-sœurs, de société elle-même et de toutes entités affiliées aux entités du groupe ;
- les dispositions régissant ces instruments n'incluent aucun mécanisme visant à rehausser, sous une forme juridique ou économique, le rang de sa créance par rapport à celui des créanciers de rang supérieur citées plus haut, en cas de liquidation ou de procédure de résolution de l'établissement ;
- ils sont perpétuels et les dispositions contractuelles les régissant ne comportent aucune incitation au remboursement anticipé par l'établissement, ni aucune clause basée sur le paiement d'un coupon reposant sur un taux progressif favorisant un remboursement avant l'échéance ;
- les distributions aux détenteurs d'instruments (sous forme de dividendes, coupons ou assimilés) doivent satisfaire à un certain nombre de conditions ;
- ils peuvent comporter une option de rachat ou de remboursement anticipé, mais celle-ci ne peut être exercée qu'à la discrétion de l'établissement au bout de 5 ans au minimum après la date d'émission, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions ;
- tout remboursement ou rachat requiert une autorisation préalable de la Commission Bancaire, l'établissement ne devant pas présumer, ni laisser croire au marché que cette approbation lui sera accordée ;
- les instruments ne doivent pas contribuer à créer une situation d'insolvabilité de l'établissement, qui se traduirait par des passifs de l'établissement supérieurs à ses actifs ;
- ils doivent disposer d'une capacité d'absorption de perte, en principal. A cet égard, les dispositions contractuelles liées à ces instruments doivent inclure, l'une des deux options suivantes, si un événement déclencheur se produit :
 - i. la conversion de ces instruments en instruments de fonds propres de base durs à un niveau de seuil prédéfini ;
 - ii. la mise en place d'un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument, dès que le ratio CET1 ne dépasse pas le minimum requis.
- les dispositions contractuelles liées aux instruments ne comportent pas de caractéristiques susceptibles d'entraver la recapitalisation de l'établissement.

Les déductions des fonds propres de base additionnels portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées qui sont éligibles à la catégorie AT1 ;
- les participations significatives représentées par des éléments de fonds propres éligibles à AT1 ;
- le montant des éléments devant être déduit des fonds propres complémentaires (T2) et qui dépasse les fonds propres complémentaires.

c) Fonds propres complémentaires (T2)

Les fonds propres complémentaires incluent :

- les subventions d'investissement ;
- les fonds affectés ;
- les comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés ;
- les provisions règlementées.

Les fonds propres complémentaires consolidés comprennent également des instruments émis par les filiales consolidées du groupe et détenus par des tiers (intérêts minoritaires). Pour être éligibles dans la catégorie T2 sur base consolidée, les instruments doivent respecter les critères additionnels ci-après, outre les critères d'éligibilité :

- lorsque les instruments ne sont pas directement émis par l'établissement, les deux conditions suivantes doivent être réunies :
 - i. l'émission doit être effectuée par le biais d'une entité incluse dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement ;
 - ii. le produit de l'émission des instruments doit être de disponibilité immédiate sans limitation pour l'entité visée au point i).
- les instruments ne peuvent être acquis par aucune des entités suivantes :
 - iii. l'établissement ou ses filiales ;
 - iv. une entité sur laquelle l'établissement exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les déductions applicables aux fonds propres complémentaires portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées, éligibles à la catégorie T2 ;
- les participations significatives, représentées par des éléments de fonds propres éligibles à T2.

d) Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (Common Equity Tier 1 (CET1), Tier 1 (T1) ou Fonds Propres Effectifs (FPE)) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (APR) et en référence à la méthode de construction des fonds propres à savoir le CET1, AT1 ou FPE.

Les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios. L'exigence minimum est fixée par la réglementation à 7,5% pour le CET1, 8,5% pour le T1 et 11,5% pour le ratio de solvabilité au 31 décembre 2023. En tant que compagnie financière d'importance systémique un coussin supplémentaire de 1% est rajouté à ces normes.

Au 31 décembre 2023, le groupe présente les ratios de solvabilité ci-dessous calculés sur la base du référentiel PCB de l'UEMOA :

En millions de FCFA	2 023	2 022
FONDS PROPRES CET1	65 023	123 349
FONDS PROPRES DE BASE T1	69 881	127 909
FONDS PROPRES EFFECTIFS	113 654	162 335
Actifs pondérés de risque		
Encours pondérés au titre du risque de crédit	2 486 588	1 951 979
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	394 519	355 566
Encours pondérés au titre du risque de marché	1 962	2 303
Total Actifs risqués	2 883 069	2 309 848
Ratio Common Equity Tier 1	2,3%	5,3%
Ratio Tier 1	2,4%	5,5%
Ratio de solvabilité global	3,9%	7,0%

Le groupe a adressé au régulateur une demande de dérogation conformément au dispositif prudentiel pour l'utilisation des comptes consolidés IFRS pour le calcul des ratios prudentiels. Les ratios prudentiels calculés suivant les comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

Ratio Common Equity Tier 1	4,2%
Ratio Tier 1	4,2%
Ratio de solvabilité global	5,1%

Dans le calcul des actifs pondérés de risque, les actifs souverains détenus sur les entités hors de la zone UEMOA ont été pondérés à 100% contrairement aux souverains de la zone UEMOA. Les ratios suivant les deux référentiels (PCB et IFRS) au 31 décembre 2023 avec un traitement identique des actifs détenus sur les souverains se présenteraient comme suit :

	PCB	IFRS
Ratio Common Equity Tier 1	2,5%	4,6%
Ratio Tier 1	2,7%	4,6%
Ratio de solvabilité global	4,4%	5,6%

6.15.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparue postérieurement à la clôture du 31 décembre 2023.

6.15.4 Informations complémentaires

6.15.4.1 Transactions avec parties liées

La partie liée est constituée des principaux dirigeants, des sociétés liées et de leurs relations familiales proches. La gestion des dirigeants clés comprenait des administrateurs (exécutifs et non exécutifs) et d'autres membres du Comité exécutif du Groupe.

6.15.4.1.1 Prêts et créances sur les parties liées

Un certain nombre de transactions bancaires sont conclues avec des parties liées dans le cours normal des affaires et à des fins commerciales. Ces transactions comprennent les prêts, les dépôts et les opérations en devises. Les volumes de transactions avec les parties liées, les soldes impayés à la fin de la période, ainsi que les charges et produits correspondants pour la période sont présentés comme suit :

En millions de FCFA	Principaux dirigeants		Sociétés liées	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Encours de crédits en début de période	894	672	13 087	18 484
Encours de crédits en fin de période	817	894	7 413	13 087
Produits d'intérêts	31	32	1 194	1 397

Rémunérations des principaux dirigeants

Les charges incluent les transactions avec les parties liées correspondant aux principaux dirigeants telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme principaux dirigeants, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint).

Les rémunérations et autres avantages à court terme versés aux Directeurs Généraux et aux directeurs généraux adjoints sont comptabilisés en « Frais de personnel » et ceux versés aux administrateurs sont comptabilisés en « charges de gouvernance » qui reportent dans les « Autres charges d'exploitation ».

En millions de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
Rémunérations directes versées	645	922
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par Oragroup	142	165
Prévoyance/couverture santé : primes versées par Oragroup dans l'année	5	4

6.15.4.2 Périmètre de consolidation

Pays	Activités	Méthode	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
			31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Bénin	Orabank Bénin	Banque	Intégration globale	97,6%	97,6%	97,6%
Côte d'Ivoire	Orabank Côte d'Ivoire	Banque	Intégration globale	74,5%	74,5%	74,5%
	Oragroup Securities	Société de portefeuille	Intégration globale	97,7%	-	93,1%
Gabon	Orabank Gabon	Banque	Intégration globale	85,5%	85,5%	85,5%
Guinée	Orabank Guinée	Banque	Intégration globale	68,3%	68,3%	68,3%
	Orabank Mauritanie	Banque	Intégration globale	98,4%	98,4%	98,4%
Tchad	Orabank Tchad	Banque	Intégration globale	100,0%	100,0%	100,0%
Togo	Orabank Togo	Banque	Intégration globale	82,1%	82,1%	82,1%
	BMB	Recouvrement	Intégration globale	100,0%	100,0%	100,0%

6.15.4.3 Autres informations spécifiques

- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Tchad sont inférieurs à la moitié du capital social, d'où un besoin de recapitalisation en vue de reconstituer les capitaux propres conformément à l'article 665 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Cette situation est connue des autorités de supervision bancaire de la zone CEMAC qui ont approuvé un plan de redressement de la filiale. Le groupe a injecté 40 milliards de FCFA ces trois dernières années.
- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Mauritanie sont inférieurs au quart du capital social. Un plan de redressement a été finalisé et des renforcements de fonds propres sont prévus en 2024.

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS